



TC/45/16

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 décembre 2009

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-cinquième session
Genève, 30 mars – 1^{er} avril 2009

COMPTE RENDU¹

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

*1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-cinquième session à Genève du 30 mars au 1^{er} avril 2009. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.

*2. M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TC, ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux participants. Il signale que, depuis la quarante-quatrième session du TC, la Géorgie et le Costa Rica sont devenus membres de l'UPOV, portant ainsi le nombre de membres de l'Union à 67, et que la Suisse a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

*3. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document TC/45/1 Rev.

¹ Les paragraphes précédés d'un astérisque (*) dans le présent compte rendu sont extraits du document TC/45/15 (Compte rendu des conclusions).

Rapport sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

4. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les cinquante-septième et cinquante-huitième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), soixante-quinzième et soixante-seizième sessions du Comité consultatif, et vingt-cinquième session extraordinaire et quarante-deuxième session ordinaire du Conseil, en particulier sur des points qui ne seraient pas considérés comme étant inscrits à l'ordre du jour du TC, à savoir :

Comité administratif et juridique

5. Les travaux du CAJ à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions ont essentiellement porté sur l'élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV. Un résumé des notes explicatives en cours d'élaboration figure dans l'annexe du document CAJ/59/3. Un certain nombre de notes explicatives ont été approuvées par le CAJ et seront soumises au Conseil pour adoption en octobre 2009.

6. Un volet particulièrement significatif de ces travaux a concerné l'élaboration d'un document destiné à donner des orientations en vue de l'élaboration de lois fondées sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document UPOV/INF/6/1). Ce document s'appuierait sur le texte des dispositions pertinentes de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV, tout en renvoyant aux matériels d'information pertinents (par exemple, les notes explicatives). Une version préliminaire de ce document d'orientation serait examinée par le CAJ en 2009 en vue de son adoption par le Conseil en octobre 2009. Toutefois, sur le conseil du Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG), un document analogue était déjà utilisé par le Bureau de l'Union. L'intérêt de ce document serait renforcé par sa mise à disposition dans les quatre langues de travail de l'UPOV et aussi dans certaines autres langues telles que l'arabe, le chinois et le russe.

Comité consultatif et Conseil

Nomination du nouveau secrétaire général

7. Le Conseil a décidé de nommer M. Francis Gurry nouveau secrétaire général de l'UPOV pour la période allant du 30 octobre 2008 au 30 septembre 2014.

Examen des lois

8. À sa vingt-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 11 avril 2008, le Conseil a décidé :

a) de rendre une décision positive quant à la conformité du projet de loi sur la protection du droit d'obtenteur de la République de Serbie, sous réserve de l'incorporation de certaines modifications dans le projet de loi;

b) de rendre une décision positive quant à la conformité du projet de loi sur la protection des obtentions végétales du Monténégro avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales; et

c) de rendre une décision positive quant à la conformité de la Loi sur la protection des obtentions végétales de la République du Costa Rica avec les dispositions de l'Acte de 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, sous réserve de l'adoption des propositions de modification des articles 2, 3 et 8 de la loi figurant dans la motion relative au projet de loi, permettant ainsi à la République du Costa Rica, une fois que les propositions de modification figurant dans la motion relative au projet de loi auront été adoptées sans changement et mises en œuvre, de déposer son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991. Le secrétaire général adjoint rappelle que, dans l'intervalle, le Costa Rica est devenu le soixante-septième membre de l'Union.

9. À sa quarante-deuxième session, tenue à Genève le 30 octobre 2008, le Conseil a décidé :

a) de rendre une décision positive quant à la conformité du projet de loi sur le droit d'obtenteur de l'ex-République yougoslave de Macédoine; et

b) de recommander à la Bosnie-Herzégovine d'incorporer dans la loi certaines dispositions supplémentaires et modifications et de recommander que, dès que ces dispositions supplémentaires et modifications auraient été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée soit soumise au Conseil pour examen, conformément à l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

10. En ce qui concerne les avis futurs sur la question de savoir si l'Inde et le Zimbabwe ont agi avec diligence pour établir leur législation, accomplir toutes formalités demandées par l'UPOV et effectuer le dépôt d'un instrument d'adhésion, le Conseil a décidé, suivant la recommandation du Comité consultatif, qu'il appartiendrait au Comité consultatif de déterminer si cette condition était remplie.

Convention sur la diversité biologique (CDB)

11. Le Conseil a décidé qu'une lettre contenant une décision du Conseil de l'UPOV serait envoyée au secrétaire exécutif du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue de son examen à la neuvième Conférence des Parties à la CDB, tenue à Bonn (Allemagne) du 19 au 30 mai 2008. En réponse à une invitation du secrétaire exécutif du Secrétariat de la CDB, l'UPOV a procédé à un examen collégial du projet intitulé "Étude des liens entre le régime international d'accès et de partage des avantages et d'autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : l'OMC; l'OMPI; et l'UPOV". Le texte de ces deux communications figure sur le site Web de l'UPOV (voir à l'adresse http://www.upov.int/fr/about/key_issues.htm).

Page "Assistance" sur le site Web

12. Le Comité consultatif a approuvé la création d'une page "Assistance" sur le site Web de l'UPOV destinée à fournir des informations sur les formes pertinentes d'assistance aux fins de la mise en place d'une protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV, et à faciliter l'adoption d'une démarche en vue de promouvoir des sources extrabudgétaires de financement de l'assistance. L'une des principales attributions de M. Minwook Kim, directeur adjoint de la Division des politiques relatives aux céréales au Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de la République de Corée, au cours de son stage (du 3 novembre 2008 au 2 novembre 2010) consisterait à étudier les possibilités d'obtenir des ressources extrabudgétaires et de contribuer à l'élaboration de propositions à cet effet.

Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV

13. Le Comité consultatif a demandé au Bureau de l'Union d'élaborer un document destiné à être examiné à sa soixante-dix-septième session, dans lequel figureraient des options possibles quant à la procédure de révision du Règlement financier de l'UPOV et de son règlement d'exécution, demande motivée par la révision du Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution.

Statistiques

14. Le Conseil a noté que, en 2007, le nombre total de titres délivrés par les membres de l'UPOV a dépassé 10 000 pour la première fois.

Prolongation du mandat du secrétaire général adjoint

15. Le Conseil a décidé de prolonger le mandat du secrétaire général adjoint jusqu'au 30 novembre 2010.

Élection du nouveau vice-président du Comité technique

16. Le Conseil a élu M. Joël Guiard (France) vice-président du Comité technique pour la période 2008-2010.

Élection des nouveaux présidents

17. Le Conseil a élu les nouveaux présidents des groupes de travail techniques, sur proposition du TC, dans chaque cas, pour un mandat de trois ans prenant fin à la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil, en 2011 :

- M. Dirk Theobald (Communauté européenne), président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA);
- M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas), président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC);
- Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF);
- Mme Andrea Menne (Allemagne), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO);
- Mme Radmila Safarikova (République tchèque), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV); et
- M. Andy Mitchell (Royaume-Uni), président du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

Deuxième conférence mondiale sur les semences

18. Le secrétaire général adjoint indique que les inscriptions à la deuxième conférence mondiale sur les semences ont débuté; cette conférence, qui a pour thème "Répondre aux

défis d'un monde en mutation : le rôle des nouvelles variétés végétales et des semences de haute qualité dans l'agriculture", est organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'UPOV, l'*International Seed Federation* (ISF) et l'Association internationale d'essais de semences (ISTA). La conférence se tiendra à Rome du 8 au 10 septembre 2009.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

19. Le TC prend connaissance des rapports verbaux des présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT, reproduits ci-après :

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

20. Le TWA a tenu sa trente-septième session à Nelspruit (Afrique du Sud), du 14 au 18 juillet 2008, sous la présidence de Mme Beate Rücker (Allemagne). Le compte rendu de la session fait l'objet du document TWA/37/14.

21. La session du TWA a réuni 57 participants représentant 23 membres de l'Union, deux États ayant le statut d'observateur et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du dimanche 13 juillet, a réuni 21 participants.

22. M. Julian Jaftha, directeur du Département des ressources génétiques du Ministère de l'agriculture a souhaité la bienvenue aux participants de la session. Des rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales ont été présentés.

23. Les participants du TWA ont pris note du rapport sur l'évolution des techniques moléculaires à l'UPOV. Il ont aussi pris connaissance d'un exposé de M. Joël Guiard (France) sur une méthode possible concernant l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS du maïs, sur la base du document BMT-TWA/Maize/2/11. La méthode proposée est fondée sur une combinaison des écarts moléculaires et des caractères morphologiques dans le cadre de la gestion des collections de référence. Le TWA est convenu que la méthode proposée devrait être soumise pour examen au Sous-groupe *ad hoc* d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT).

24. Le TWA a examiné un certain nombre de projets de documents TGP, conformément au programme approuvé par le TC, notamment :

a) concernant la deuxième partie du document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", qui porte sur les techniques utilisées dans l'examen DHS, le TWA a décidé qu'il conviendrait d'indiquer dans le document TGP/8 que les services avaient la possibilité de choisir d'utiliser la formule parentale des variétés hybrides, mais qu'ils n'étaient pas tenus de le faire, et d'expliquer que cette méthode serait mentionnée dans les principes directeurs d'examen

lorsque cela serait jugé utile. Le TWA est également convenu que des indications relatives aux seuils de tolérance relatifs pour les variances devraient figurer dans le document TGP/8;

b) en ce qui concerne le document TGP/11 “Examen de la stabilité”, le TWA a décidé que le document ne devrait pas porter sur des questions autres que la stabilité;

c) eu égard au document TGP/12 “Caractères spéciaux”, le TWA a proposé de modifier le titre, qui serait ainsi libellé : “Caractères déterminés par réaction à des facteurs externes et caractères appliqués aux composés chimiques : électrophorèse des protéines”. Il a également proposé de supprimer la section III du document, ayant trait à l’analyse d’images, et de l’intégrer au document TGP/8, étant donné qu’elle concernait une méthode d’examen de caractères;

d) le TWA a examiné le document TGP/13 “Conseils pour les nouveaux types et espèces” et est convenu de demander l’avis du TC et du CAJ au sujet de l’explication et de l’implication selon lesquelles une plante isolée sélectionnée dans une population pourrait être à l’origine d’une variété et être protégée sans faire l’objet d’une hybridation;

e) en ce qui concerne le document TGP/14 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV”, le TWA a formulé une série de commentaires; et

f) dans le cadre de la révision du document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, le TWA a présenté des propositions concernant : la nouvelle section 1.2 de ce document consacrée aux principes directeurs d’examen propres à chaque service; la section 2, relative au respect de la procédure applicable à l’adoption et à la révision des principes directeurs d’examen de l’UPOV; et le modèle de principes directeurs d’examen, ainsi que les textes standard supplémentaires (ASW) et les notes indicatives (GN) connexes.

25. Le TWA a examiné un document sur la combinaison de lignées ou de variétés et suivi un exposé par M. Caicedo (Colombie) sur “CASTILLO”, un groupement végétal de 35 lignées.

26. Le TWA a pris note de l’évolution de la situation concernant les bases de données d’information de l’UPOV et est convenu de formuler des observations sur la modification des codes UPOV.

27. Sous le point de l’ordre du jour intitulé “Dénominations variétales”, le TWA a approuvé la proposition tendant à modifier, par souci de clarté, le nom de la classe 211 de sorte qu’elle ne s’intitule plus “Champignons comestibles” mais “Champignons”.

28. Le TWA a pris note du rapport figurant dans le document TWA/37/6 relatif au projet de publication des descriptions variétales et a noté que la base de données sur le maïs, élaborée dans le cadre d’un projet de l’Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne cofinancé par l’Allemagne, l’Espagne et la France, pourrait servir de modèle à des projets analogues concernant d’autres espèces.

29. Le TWA a noté qu’aucune nouvelle information n’avait été fournie concernant l’élaboration d’une série régionale de variétés utilisées à titre d’exemple dans les principes directeurs d’examen pour le riz pour l’Asie du Sud-Est. Le TWA a noté qu’un nouveau rapport serait présenté à sa trente-huitième session.

30. Le TWA a examiné 10 projets de principes directeurs d'examen. Il a décidé de soumettre au TC les projets de principes directeurs d'examen pour le pois et le maïs, qui ont fait l'objet de révisions, ainsi que les principes directeurs d'examen pour le chou navet, qui ont fait l'objet d'une révision partielle.

31. Le TWA a prévu de poursuivre en 2009 les délibérations sur neuf principes directeurs d'examen, dont sept nouveaux. Il est également convenu de commencer à élaborer des principes directeurs d'examen pour le manioc et de réviser les principes directeurs d'examen pour la vesce commune.

32. À l'invitation des experts de la République de Corée, le TWA est convenu de tenir sa trente-huitième session à Séoul (République de Corée), du 31 août au 4 septembre 2009. Le TWA a proposé que les points ci-après soient examinés à cette session : rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales, établis par des membres et des observateurs; rapports sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV; évolution de la situation dans le domaine des techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; dénominations variétales; projet relatif à la publication des descriptions variétales; combinaison de lignées ou de variétés; élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen pour le riz; exposé sur le *Sorghum oryzoidum*; examen des projets de principes directeurs d'examen; recommandations concernant les projets de principes directeurs d'examen; date et lieu de la prochaine session; et programme futur.

33. Dans l'après-midi du 15 juillet 2008, le TWA a visité des essais en plein champ d'avoine, de seigle et de mil pénicillaire au *Lowveld Agri-Research and Support Services* à Nelspruit. Le TWA a également visité l'usine de Golden Macadamias.

34. À l'issue de la session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Beate Rücker pour la remercier d'avoir présidé le TWA de 2006 à 2008.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

35. Le TWC a tenu sa vingt-sixième session à Jeju (République de Corée), du 2 au 5 septembre 2008. Le compte rendu de la session fait l'objet du document TWC/26/29. La session a réuni 29 participants représentant 15 membres de l'Union. M. Il-Ho Cho, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales au Service coréen des semences et des variétés (KSVS) a souhaité la bienvenue aux participants de la session. La session du TWC a été présidée par Mme Sally Watson (Royaume-Uni). Un atelier préparatoire, qui s'est tenu dans l'après-midi du 1^{er} septembre, a réuni neuf participants.

36. M. Chan-Woong Park (KSVS) a présenté un exposé sur le droit d'obtenteur en République de Corée.

37. Le TWC a pris connaissance d'un rapport verbal du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV dans le domaine de l'utilisation des techniques moléculaires. Il a également suivi un exposé sur la proposition présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11, selon laquelle les écarts génétiques seraient combinés aux écarts morphologiques obtenus au moyen de GAIA en vue de réduire le nombre de variétés

notoirement connues prises en considération dans l'essai en culture aux fins de l'examen DHS.

38. Une grande partie de la réunion a été consacrée à l'examen des documents TGP. Le TWC a examiné les projets de documents TGP/8/1, TGP/11/1, TGP/12/1, TGP/13/1, TGP/14/1, parallèlement aux documents TWV/41/10 Rev. et TWC/26/10 sur la forme et la couleur, et à la révision du document TGP/7/1.

39. Beaucoup de temps a été consacré à l'examen du document TGP/8, qui comportait de nouvelles sections portant sur les méthodes statistiques. Un certain nombre de questions ont été soulevées sur le contenu du document TGP/8, notamment :

a) le TWC est convenu qu'un examen par les experts compétents au sein du TWC serait souhaitable pour faire en sorte que seules des méthodes statistiques appropriées soient prises en considération dans le document TGP/8;

b) la première partie, ayant trait aux niveaux de traitement et d'échelle, serait remaniée de manière à être plus claire et à mieux tenir compte du point de vue des examinateurs DHS;

c) une nouvelle section serait consacrée au suivi des variations découlant de la diversité d'observateurs;

d) la deuxième partie, portant sur GAIA et la formule parentale, serait transférée dans une sous-section distincte;

e) contrairement à ce qui ressortait de la demande du TC, le TWC a conclu que les méthodes paramétriques et les méthodes non paramétriques ne devaient pas être séparées et comparées, parce qu'une distinction n'était pas clairement établie entre les deux. Au lieu de cela, il a été proposé que chaque méthode statistique soit présentée avec ses conditions d'utilisation. Un diagramme donnerait des indications sur le choix des méthodes;

f) une section destinée à donner des orientations concernant les petits échantillons serait créée;

g) les tableaux relatifs aux combinaisons de normes de population et de probabilités d'acceptation qui n'ont pas été trouvées dans les principes directeurs d'examen adoptés devraient être supprimés de la section consacrée aux plantes hors type;

h) une nouvelle section portant sur le traitement des données aux fins de l'évaluation de la distinction et de l'établissement de descriptions variétales concernant des caractères quantitatifs mesurés devrait être incorporée dans la première partie avec, dans la deuxième partie, des exemples des méthodes utilisées dans les différents pays; et

i) la section relative à l'"Examen des caractères au moyen de l'analyse d'images" devrait être transférée du document TGP/12 au document TGP/8 et remaniée.

40. En réponse à la demande du TC visant à ce que le TWC présente des informations sur une base annuelle sous la forme d'un document portant sur l'existence et la disponibilité de logiciels échangeables, le TWC a conclu qu'il ne pouvait procéder à une évaluation détaillée de la programmation, mais était en mesure de proposer l'incorporation du logiciel dans un tel

document à partir des données d'expérience communiquées par les experts des membres de l'Union pendant la session du TWC. Le TWC est convenu que les logiciels DUSTNT et GAIA devraient être inclus en premier lieu dans le document. À la prochaine session du TWC, un exposé serait présenté sur les différents modules de DUSTNT.

41. Un questionnaire sur l'évaluation de l'homogénéité des plantes hors types sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons a été approuvé.

42. Le TWC a suivi un exposé sur un ajustement éventuel de la méthode COYD lorsque les variétés sont groupées lors de l'examen DHS, appliqué dans le cas du pois au Royaume-Uni. Cette méthode serait mise à l'essai sur une plante allogame et le résultat serait présenté au TWC à sa prochaine session.

43. Le TWC a examiné les résultats d'une étude sur l'erreur systématique dans la méthode de calcul de la COYU et sur la manière dont elle était influencée par la réduction du nombre de plantes observées pour obtenir des variétés de référence. L'erreur systématique était due à la méthode d'ajustement de l'écart type dans un caractère. D'autres études sur les ajustements possibles de la méthode COYU en vue de corriger l'erreur systématique seraient présentées à la prochaine session du TWC.

44. À l'invitation des États-Unis d'Amérique, le TWC est convenu de tenir sa vingt-septième session à Alexandria, Virginie (Washington, D.C.), du 15 au 19 juin 2009, un atelier préparatoire étant prévu le 14 juin.

45. À sa prochaine session, le TWC a prévu d'examiner les points susmentionnés en sus de l'utilisation de l'analyse d'images, l'utilisation du test de Bennet en vue d'évaluer l'homogénéité, les raisons d'exclure les variétés de référence lorsque la méthode COYD est utilisée, les méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement, les systèmes de demande en ligne, une base de données de recherche des documents du TWC et un rapport sur l'utilisation d'enregistreurs de données.

46. À l'issue de la vingt-sixième session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Sally Watson (Royaume-Uni) pour la remercier d'avoir présidé le TWC de 2006 à 2008.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

47. Le TWF a tenu sa trente-neuvième session à Lisbonne (Portugal), du 2 au 6 juin 2008, un atelier préparatoire ayant été organisé dans l'après-midi du 1^{er} juin. M. Joaquim Carvalho, directeur général adjoint chargé de l'agriculture et du développement rural au Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, a souhaité la bienvenue aux participants de la session, qui a été présidée par M. Alejandro Barrientos-Priego (Mexique), président du TWF.

48. La session a réuni 37 participants représentant 19 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur. Le compte rendu de la session fait l'objet du document TWF/39/10 Rev.

49. Le TWF a suivi un exposé sur le Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche présenté par M. José Fernandes, chef de la Direction de la santé des plantes et des

matériels de reproduction ou de multiplication des plantes au Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche et Mme Paula Cruz de Carvalho, chef de l'Unité des semences, des variétés et des ressources génétiques dans ce même ministère. Le TWF a également pris connaissance de rapports verbaux présentés par des participants sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales, ainsi que par le Bureau de l'Union sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

50. Le TWF a examiné les questions soulevées par la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) sur la base du document TWF/39/8; à savoir analyse de l'évolution de la couleur des pommes mutantes, situation phytosanitaire du matériel, durée de l'examen DHS des variétés fruitières et coût des collections de référence.

51. Le TWF a examiné le document TWF/39/2, relatif aux techniques moléculaires.

52. Le TWF a examiné un certain nombre de projets de documents TGP :

a) concernant la demande présentée par le TC de fournir un avis quant à la nécessité de faire figurer des tableaux supplémentaires sur les plantes hors types dans le document TGP/8 afin de prendre en considération les nouvelles combinaisons de normes de population et de probabilités d'acceptation, le TWF a indiqué que cela n'était pas nécessaire pour les plantes fruitières;

b) s'agissant de l'utilisation envisagée de méthodes statistiques pour les très petits échantillons, le TWF a proposé de faire figurer dans le document TGP/8 une explication selon laquelle l'observation de différentes parties d'une plante (par exemple plusieurs fruits d'un arbre) n'augmentait pas la taille de l'échantillon aux fins de l'homogénéité, étant donné que la taille de l'échantillon était déterminée par le nombre de plantes. Il est convenu qu'un renvoi à la section 4.2.2.4 du document TGP/10/1 devait être inséré dans le document;

c) le TWF a examiné le document TGP/11/1 Draft 5 et le rapport sur les faits nouveaux survenus au sein du TC et du CAJ dans le document TWF/39/3. Il a noté qu'il conviendrait que le CAJ se prononce pour que l'élaboration du TGP/11 puisse se poursuivre;

d) le TWF a examiné le document TGP12/1 Draft 5, ainsi que le rapport sur l'évolution de la situation dans le document TWF/39/3. Il n'a formulé aucune proposition concernant le document TGP/12;

e) le TWF a pris note des modifications apportées au libellé du paragraphe 2.4.2 du document TGP/13/1 Draft 12 et a examiné la nécessité d'étudier les aspects pratiques de l'accès aux populations sauvages afin de déterminer si ces dernières seraient susceptibles de constituer des variétés notoirement connues. Il a également examiné la question de savoir comment déterminer la délimitation d'une population. Il a été convenu qu'il pourrait être utile d'encourager les obtenteurs à fournir du matériel végétal parental ou des plantes représentatives de la population d'origine pour faciliter l'examen DHS des nouvelles variétés. Le TWF a admis qu'il ne serait pas possible de fournir des conseils détaillés sur ces questions dans le document TGP/13, mais a conclu qu'il serait utile que des experts présentent des rapports sur leur propre expérience des nouveaux types et espèces. Par conséquent, le comité a décidé d'ajouter à l'ordre du jour de sa quarantième session un point prévoyant la présentation de tels exposés, et il a invité les experts à élaborer ces rapports. Le TWF a

également décidé que les obtenteurs pourraient être invités à expliquer les faits nouveaux survenus au sujet des nouveaux types et espèces;

f) le TWF a examiné les documents TGP/14/1 Draft 6 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV”, TWF/39/3 Add. et TWV/41/10 Rev.; et

g) le TWF a examiné les propositions relatives aux modifications à apporter au document TGP/7/1 présentées dans l’annexe II du document TWF/39/3.

53. Le TWF a examiné les projets de principes directeurs d’examen pour l’actinidia (révision), le bananier (*Musa* L.) (révision), le cacaoyer (*Theobroma cacao* L.), la pitahaya rouge (*Hylocereus undatus* (Haw.) Britton et Rose), le figuier (*Ficus carica* L.), le prunier japonais (révision), le papayer, le fruit de la passion (*Passiflora edulis* Sims), le pêcher (révision), l’ananas (*Ananas comosus* (L.) Merr.) et *Prunus padus* L. (merisier à grappes).

54. Le TWF a pris connaissance d’un rapport intérimaire établi par M. Kiyofumi Nakamura (Japon) sur l’élaboration éventuelle d’une série régionale de variétés utilisées à titre d’exemple pour l’Asie du Nord-Est en ce qui concerne les principes directeurs d’examen pour le fraisier.

55. Le TWF a pris note du rapport sur les délibérations concernant les combinaisons de lignées ou de variétés, figurant dans le document TWF/39/7.

56. Le TWF a examiné les documents TWF/39/4 “Bases de données d’information de l’UPOV”, TWF/39/5 “Dénominations variétales” et TWF/39/6 “Projet relatif à la publication des descriptions variétales”.

57. Le TWF est convenu de soumettre au TC pour adoption le projet de principes directeurs d’examen pour le figuier, le fruit de la passion et *Prunus padus* L.

58. Le TWF a prévu de poursuivre l’examen de huit principes directeurs d’examen, dont sept sont au stade “final” du projet. Il est également convenu de commencer à établir ou à réviser neuf principes directeurs d’examen à sa quarantième session. Le TWF a décidé que, à cette session, il devrait aussi envisager l’élaboration des principes directeurs d’examen pour le châtaignier de Chine, le jujubier, *Juglans mandshurica* Maxim., *Lonicera caerulea* L. var. *kamtchatica* Sevest (Blue honeyberry) et *Prunus mume* Sieb. et Zucc. (ornemental).

59. À l’invitation de l’expert de la France, le TWF est convenu de tenir sa quarantième session à Angers (France) du 21 au 25 septembre 2009, un atelier préparatoire étant prévu le 20 septembre. À sa trente-neuvième session, le TWF a prévu d’examiner ou de réexaminer les points suivants : rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales, présentés par des membres et des observateurs; ainsi que sur les faits survenus au sein de l’UPOV; éléments nouveaux dans le domaine des techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d’information de l’UPOV; dénominations variétales; projet relatif à la publication des descriptions variétales; combinaisons de lignées ou de variétés; rapports sur les nouveaux types et espèces; questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique; délibérations et recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen.

60. À l'issue de la session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à M. Alejandro F. Barrientos Priego pour le remercier d'avoir présidé le TWF de 2006 à 2008.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

61. Le TWO a tenu sa quarante et unième session à Wageningen (Pays-Bas) du 9 au 13 juin 2008, sous la présidence de Mme Sandy Marshall (Canada). Le compte rendu du TWO fait l'objet du document TWO 41/10.

62. Le TWO a réuni 54 participants représentant 21 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. Le TWO a noté qu'un atelier international sur la protection des obtentions végétales et les droits d'obtenteur, organisé par Naktuinbouw, s'est tenu le matin du 8 juin. Le TWO a également noté que l'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du 8 juin, a réuni 41 participants.

63. M. Kees van Ettehoven, responsable des variétés et des essais à Naktuinbouw, a souhaité la bienvenue aux participants du TWO. Il a fourni des informations sur le système de protection des obtentions végétales aux Pays-Bas et sur l'examen DHS à Naktuinbouw. Le TWO a également pris connaissance de rapports verbaux succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales présentés par les participants et le Bureau de l'Union sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV.

64. Le TWO a examiné le document TWO/41/2, relatif à l'utilisation des techniques moléculaires dans l'examen DHS.

65. Un certain nombre de projets de documents TGP ont été examinés. Concernant la demande présentée par le TC de fournir un avis quant à la nécessité de faire figurer des tableaux supplémentaires sur les plantes hors types dans le document TGP/8 afin de prendre en considération les nouvelles combinaisons de normes de population et de probabilités d'acceptation, le TWO a indiqué que cela n'était pas nécessaire pour les plantes ornementales et les arbres forestiers. Le TWO a examiné le document TGP/11/1 Draft 5 et a noté qu'il conviendrait que le CAJ se prononce pour que l'élaboration du TGP/11 puisse se poursuivre. En ce qui concerne le document TGP/12, le TWO est convenu que la section sur la résistance au gel devait être supprimée. Le TWO a examiné le document TGP/13 Draft 12 et a formulé des recommandations à son sujet. Il est également convenu d'ajouter à l'ordre du jour de sa quarante-deuxième session un point portant sur la présentation par des experts de rapports sur leur propre expérience des nouveaux types et espèces.

66. Le TWO a manifesté un intérêt particulier pour la sous-section 3 intitulée "Couleur" du document TGP 14/1 Draft 6 "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV". En vue d'élaborer et de mettre à l'essai la méthode relative aux caractères de couleur proposée à l'issue de l'atelier consacré à la couleur, reproduite dans le document TWO/41/3 Add., le TWO a décidé que la Communauté européenne assurerait la coordination d'un sous-groupe chargé de formuler des propositions relatives à un exercice portant sur l'alstroèmère, la canna et le phalaenopsis afin de déterminer si cette méthode serait plus efficace que la méthode traditionnelle d'établissement de caractères.

67. Le TWO a également examiné la révision du document TGP/7/1 "Élaboration de principes directeurs d'examen" et formulé des observations à ce sujet. Il est convenu que l'expert principal devrait respecter le délai de présentation des projets de principes directeurs

d'examen au Bureau de l'Union (six semaines avant la session du groupe de travail technique) et le délai indicatif pour la diffusion du projet à l'intention du sous-groupe. Dans le cas où l'un de ces délais ne serait pas respecté, il a été convenu de retirer les principes directeurs d'examen concernés de l'ordre du jour du groupe de travail technique. Le TWO a proposé que soit envisagée la possibilité d'une révision partielle par le TC, par correspondance, des caractères avec astérisque; ou, dans de tels cas, d'adjonction par les membres de l'Union d'une note de bas de page dans les rapports DHS jusqu'à ce que les révisions soient approuvées par le TC.

68. Le TWO a examiné le document TWO/41/4 "Bases de données d'information de l'UPOV" et a pris connaissance d'un rapport sur les travaux de l'Association internationale pour la taxonomie végétale présenté par M. Kees van Ettehoven, président de cette association.

69. Le TWO a pris note des éléments nouveaux indiqués dans les documents TWO/41/5 "Dénominations variétales" et TWO/41/6 "Projet relatif à la publication des descriptions variétales". Le TWO a également examiné le document TWO/41/7 "Combinaisons de lignées".

70. Le TWO est convenu de présenter au TC huit principes directeurs d'examen, dont deux concernaient la révision de principes directeurs d'examen existants, portant notamment sur le lis et le pélagonium zonal, et six étaient de nouveaux principes directeurs d'examen concernant l'anubias, l'hévéa, le *Nerium oleander*, la mokara, le phlox et le *Prunus padus*. Toutefois, après la session, l'expert principal pour le lis a conclu que toutes les questions ouvertes ne pourraient pas être réglées avant la session du TC et il a proposé que les principes directeurs d'examen soient de nouveau examinés par le TWO. À sa quarante-deuxième session, le TWO a prévu d'examiner 23 principes directeurs d'examen, soit cinq révisions et 18 nouveaux principes directeurs d'examen.

71. Des corrections ont été apportées aux principes directeurs d'examen adoptés concernant le chrysanthème (document TG/26/5), l'anthurium (document TG/86/5), la callune (document TG/94/6), l'ostéospermum (document TG/176/4), le chamelaucium (document TG/225/1) et le némésia (document TG/241/1).

72. À l'invitation de l'OCVV, le TWO est convenu de tenir sa quarante-deuxième session à Angers (France), du 14 au 18 septembre 2009, un atelier préparatoire étant prévu le 13 septembre. À sa quarante-deuxième session, le TWO a prévu d'examiner ou de réexaminer les points suivants : rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales présentés par des membres et des observateurs, et sur les faits nouveaux survenus au sein de l'UPOV; techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; projet relatif à la publication des descriptions variétales; combinaisons de lignées ou de variétés; et examen des projets de principes directeurs d'examen et recommandations y relatives.

73. À l'issue de la session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Sandy Marshall (Canada) pour la remercier d'avoir présidé le TWO de 2006 à 2008.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

74. Le TWV a tenu sa quarante-deuxième session à Cracovie (Pologne), du 23 au 27 juin 2008, un atelier préparatoire s'étant tenu le 22 juin. La session a été présidée

par M. Niall Green, président du TWV. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWV/42/17.

75. La session a réuni 54 participants représentant 22 membres de l'Union et une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 33 participants.

76. Des rapports verbaux ont été présentés par des participants sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales dans leur pays. Le TWV a suivi des exposés sur l'agriculture et l'examen DHS des variétés en Pologne.

77. Au cours de la session les projets de documents TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", TGP/11 "Examen de la stabilité", TGP/12 "Caractères spéciaux", TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" et TGP/14 "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV" ont été examinés. Par ailleurs, la révision du document TGP/7 "Élaboration de principes directeurs d'examen" a également été abordée.

78. Le TWV s'est penché sur des questions relatives à l'utilisation éventuelle des techniques moléculaires pour les plantes potagères, en particulier la conservation des profils d'ADN, évoquées à la deuxième session du Sous-groupe *ad hoc* sur les techniques moléculaires appliquées au rosier. Le TWV est convenu qu'il serait judicieux de conserver des échantillons d'ADN, l'évolution des techniques faisant appel aux profils ADN étant susceptible de rendre obsolètes des résultats obtenus antérieurement. Le TWV a reconnu que la conservation d'échantillons d'ADN pourrait présenter un intérêt pour les variétés à multiplication végétative et pourrait se révéler utile pour la gestion des collections de référence.

79. L'OCVV a présenté ses conclusions préliminaires sur un projet mené pendant deux ans, consistant à évaluer l'utilisation de marqueurs moléculaires liés à des gènes de résistance aux maladies dans la tomate (option 1.a)). Les tests par marqueurs moléculaires avaient été élaborés en vue d'établir les caractères obligatoires de résistance aux maladies dans le protocole de l'OCVV d'examen DHS de la tomate. La pathogénèse et les tests par marqueurs moléculaires avaient donné des résultats identiques en ce qui concerne la résistance tant aux nématodes qu'aux gènes du virus de la mosaïque de la tomate. Un test d'étalonnage serait organisé en 2008 sur un plus grand nombre de variétés et de plantes afin de vérifier la reproductibilité de la distinction et de l'homogénéité, avant que l'on puisse envisager l'adoption des tests par marqueurs moléculaires comme variante ou comme test complémentaire. Un rapport serait présenté à la quarante-troisième session du TWV et à la onzième session du BMT.

80. Le TWV a examiné l'élaboration éventuelle d'un document d'orientation afin d'harmoniser la méthode d'examen des demandes de protection de variétés à germination lente, telles que certaines lignées parentales. Il a été noté que la distinction et l'homogénéité pouvaient être difficiles à évaluer lorsque la vigueur et la germination étaient à des niveaux différents. Le TWV est convenu que la question serait examinée de manière plus approfondie à sa quarante-troisième session et qu'il faudrait disposer d'informations sur des cas précis.

81. Le TWV a reçu une proposition des Pays-Bas concernant l'actualisation de la nomenclature des agents pathogènes et l'adoption dans les principes directeurs d'examen de codes de résistance aux maladies normalisés au niveau international. Le TWV a décidé d'examiner ces propositions plus en détail à sa quarante-troisième session.

82. Le TWV est convenu d'organiser un test d'étalonnage afin de déterminer si les principes directeurs d'examen pour le radis d'été, d'automne et d'hiver et pour le radis de tous les mois devaient être combinés. Du matériel végétal concernant au maximum dix variétés serait échangé entre dix pays participants. Le TWV a décidé que l'Allemagne et la France coordonneraient le test d'étalonnage et présenteraient les résultats d'ici à la fin d'octobre 2008, assortis d'une proposition relative à l'élaboration d'une éventuelle série de caractères en vue de grouper toutes les variétés de radis. Cette proposition serait examinée à la quarante-troisième session du TWV.

83. Le TWV a décidé de présenter au TC cinq principes directeurs d'examen révisés (chou-fleur, maïs, pois, potiron et chou-navet) et trois nouveaux principes directeurs d'examen (haricot asperge, colocasie et igname).

84. Le TWV est convenu d'examiner au total 13 principes directeurs d'examen à sa quarante-troisième session, dont six à l'état de projet final, trois révisions, deux révisions partielles (caractères de résistance aux maladies dans la laitue et le pois) et deux concernant l'élargissement de la portée des principes directeurs d'examen (de l'artichaut au cardon et du radis d'été, d'automne et d'hiver au radis de tous les mois).

85. À l'invitation des experts de la Chine, le TWV est convenu de tenir sa quarante-troisième session à Beijing (Chine) du 20 au 24 avril 2009, un atelier préparatoire étant prévu le 19 avril.

86. À sa quarante-troisième session, le TWV a prévu d'examiner les points suivants : rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales; techniques moléculaires; documents TGP; bases de données d'information de l'UPOV; dénominations variétales; projet relatif à la publication des descriptions variétales; demandes de protection de variétés à germination lente; nomenclature des agents pathogènes; examen de la répartition des caractères de groupement, des caractères du questionnaire technique et des caractères avec astérisque dans les principes directeurs d'examen pour le pois; propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen; questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique; examen des projets de principes directeurs d'examen et recommandations y relatives; date et lieu de la prochaine session; programme futur; et compte rendu des conclusions de la session.

87. À l'issue de la session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à M. Niall Green pour le remercier d'avoir présidé le TWV de 2006 à 2008.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

88. Le BMT a tenu sa onzième session à Madrid (Espagne) du 16 au 18 septembre 2008, sous la présidence de M. Henk Bonthuis (Pays-Bas). Le compte rendu de la session fait l'objet du document BMT/11/29.

89. La session du BMT a réuni 115 participants représentant 24 membres de l'Union et quatre organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 67 participants.

90. L'Office espagnol des variétés végétales du Ministère de l'environnement et des affaires rurales et maritimes a souhaité la bienvenue aux participants de la session du BMT.

91. Au cours de la séance consacrée à l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées, le BMT a pris connaissance des positions de l'ISF et de la CIOPORA.

92. Le BMT a pris connaissance des rapports sur l'utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés présentés par l'Espagne (en ce qui concerne différentes plantes fruitières), le Japon (en ce qui concerne le rosier) et l'Argentine (en ce qui concerne le soja). L'OCVV a présenté un cas concret d'utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés de rosier sur la base de la conservation des échantillons d'ADN obtenus dans le cadre de l'examen DHS.

93. Le BMT a été informé par les présidents des sous-groupes sur les plantes cultivées que des réunions des sous-groupes pour le rosier, la pomme de terre et le maïs s'étaient tenues en 2007. Le BMT a noté que le TC avait approuvé la nomination de M. Michael Camlin au poste de président du Sous-groupe pour le blé et l'orge. Le BMT a également noté qu'aucune réunion des sous-groupes pour le colza, le ray-grass, le soja, la canne à sucre, la tomate ou le blé et l'orge n'avait été tenue depuis sa dernière session.

94. Le BMT a pris connaissance de rapports succincts sur l'évolution des techniques biochimiques et moléculaires. Un expert du Brésil a rendu compte d'une étude portant sur la détermination d'au moins 15 marqueurs SSR pour identifier les variétés protégées de soja au Brésil. Un expert de la Chine a présenté un compte rendu sur l'adoption de lignes directrices concernant l'utilisation de l'ADN pour l'identification des variétés et l'application du droit d'obteneur, avec l'établissement par le Centre de recherche sur le maïs de Beijing d'une base de données contenant des informations relatives à 4000 variétés. Un expert de la France a indiqué qu'un projet financé par l'OCVV, relatif à l'élaboration de marqueurs SSR pour le pêcher, était en cours de réalisation, en collaboration avec l'Espagne, la Hongrie et l'Italie. Un expert des Pays-Bas a noté qu'un projet d'élaboration de marqueurs SSR exprimés pour les variétés de riz brésiliennes pourrait être classé parmi les techniques relevant de l'option 1.a). Un expert de la République de Corée a déclaré que le Service coréen des semences et des variétés avait utilisé des techniques moléculaires dans la gestion des semences, y compris aux fins de la protection des obtentions végétales. Selon le représentant de l'ISF, l'ISF avait créé un groupe de travail sur l'utilisation des marqueurs moléculaires pour l'examen des variétés, dont la première session se tiendrait immédiatement après la session du BMT. Le groupe de travail examinerait les options de l'UPOV concernant l'utilisation des marqueurs moléculaires et prévoyait de présenter sa position par écrit.

95. Le BMT a pris connaissance de rapports sur les techniques moléculaires pour les espèces multipliées par voie végétative, y compris la vigne, la pomme de terre et l'eucalyptus. Un expert de l'Espagne a présenté un système par microsatellite d'établissement d'une collection de référence pour la vigne. Des experts des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont présenté un compte rendu sur l'élaboration d'une base de données relatives aux variétés de pomme de terre fondée sur un microsatellite intégré et les principaux caractères morphologiques; et un expert du Brésil a fait rapport sur l'utilisation d'un système de marqueurs pour l'identification des variétés dans le genre *Eucalyptus*.

96. Le BMT a pris connaissance de rapports sur les techniques relevant de l'option 1.a) pour les espèces autogames telles que la tomate et l'orge. Un expert de la France a présenté une

éventuelle technique relevant de l'option 2 pour l'orge, comparable à la technique élaborée par la France pour le maïs, consistant à combiner les écarts moléculaires et morphologiques pour la sélection des variétés de référence. Une technique analogue a été présentée par un expert du Royaume-Uni en ce qui concerne la gestion des collections de référence pour le colza d'hiver, en collaboration avec l'Allemagne, le Danemark et la France, avec le soutien de l'OCVV.

97. Le BMT a pris connaissance d'exposés présentés par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Codex et l'ISTA sur l'élaboration de directives à l'échelle internationale sur les techniques moléculaires. Le BMT a été informé que l'ISO avait créé un sous-comité chargé de la normalisation internationale des techniques biomoléculaires applicables aux aliments et aux semences. Le groupe de travail sur l'identification des variétés présentait un intérêt particulier pour le BMT.

98. Le BMT est convenu que les Directives concernant le choix des marqueurs moléculaires et la construction d'une base de données y relative (directives BMT), sur la base des recommandations formulées à la onzième session du BMT, pouvaient être soumises au Comité technique pour approbation.

99. Le BMT a pris note des prévisions ci-après en ce qui concerne les réunions des sous-groupes sur les plantes cultivées : le Sous-groupe pour le maïs devrait se réunir en décembre 2009; une réunion du Sous-groupe pour la pomme de terre serait envisagée en fonction des faits nouveaux survenus en rapport avec les projets en cours; concernant le Sous-groupe pour le soja, la nécessité d'une réunion avec des experts de l'Argentine et du Brésil serait étudiée; et une réunion du Sous-groupe pour le blé et l'orge serait envisagée parallèlement à la douzième session du BMT.

100. En réponse à l'invitation des experts du Canada, le BMT est convenu de tenir sa douzième session à Ottawa (Canada) du 11 au 13 mai 2010.

101. À sa douzième session, le BMT a décidé d'examiner les points suivants : rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires; rapports sur les travaux des sous-groupes sur les plantes cultivées; exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées; compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes espèces : a) espèces multipliées par voie végétative; b) espèces autogames; et c) espèces allogames; directives internationales en matière de techniques moléculaires; élaboration d'une structure de base de données commune pour les données moléculaires; méthodes d'analyse des données moléculaires; utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées; utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés; et recommandations relatives à la création de nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées.

102. Prenant note du succès rencontré par l'organisation, lors de la première journée de la session, d'une journée spéciale au cours de laquelle des obtenteurs ont été invités à débattre de l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées et pour l'identification des variétés, le BMT est convenu de la réitérer à sa douzième session. Plus particulièrement, la possibilité serait donnée à des obtenteurs et à d'autres spécialistes de participer à cette journée spéciale.

103. À l'issue de la session, une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à M. Henk Bonthuis pour le remercier d'avoir présidé le BMT de 2006 à 2008.

104. Après la clôture de la session, les participants du BMT ont visité Finca El Encin, une ferme expérimentale, exploitée par l'IMIDRA (*Instituto Madrileño de Investigación y Desarrollo Rural, Agrario y Alimentario*), où les participants du BMT ont eu l'occasion de visiter la collection nationale de variétés de vigne (avec 3259 échantillons), ainsi que le laboratoire de biologie moléculaire.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

*105. Le TC examine le document TC/45/3.

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

Questions qui se posent après l'octroi d'un droit d'obtenteur

*106. Le TC convient de proposer au CAJ que, dans le cadre de sa méthode d'élaboration de matériels d'information concernant la Convention UPOV, un document soit établi afin de fournir des conseils sur les questions de distinction, d'homogénéité, de stabilité et de nouveauté qui sont portées à l'attention d'un service après l'octroi d'un droit d'obtenteur.

Mise au point des bases de données communes destinées à la gestion des collections de variété

*107. Le TC prend note que la question des bases de données relatives aux descriptions variétales sera examinée au titre du point 10 de l'ordre du jour "Publication des descriptions variétales".

Demandes de protection de variétés à germination lente

*108. Le TC prend note que les demandes de protection de variétés à germination lente seront examinées parallèlement à la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", en particulier s'agissant du document TGP/7/2 Draft 2, ASW 1 (section 2.3 du modèle – Conditions relatives à la qualité des semences) [c) Types de variétés à germination lente].

Méthode de calcul de la COYU

*109. Le TC prend note des discussions concernant la méthode actuelle de calcul de la COYU, telles qu'elles figurent dans le document TC/45/3, et convient d'informer les groupes de travail techniques (TWP) de ces discussions à leurs sessions de 2009. Le TC demande au TWC de présenter ses recommandations au TC concernant les propositions exposées dans le paragraphe 24 du document TC/45/3.

Évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple

*110. Le TC examine le projet de questionnaire sur les “normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un échantillon” élaboré par le TWC, tel qu'il figure à l'annexe du document TC/45/3.

*111. Le TC convient de communiquer le projet de questionnaire aux TWP pour examen à leurs sessions de 2009 et demande au Bureau de l'Union d'établir, à partir de leurs observations, un nouveau projet de questionnaire pour approbation à la quarante-sixième session du TC. Le TC convient que le questionnaire approuvé doit être diffusé par le Bureau de l'Union auprès des représentants des membres de l'Union au TC et les réponses soumises au TC pour examen à sa quarante-septième session. À partir des réponses reçues, le TC examinera s'il convient d'inclure cette question dans une révision future du document TGP/8 intitulé “Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité”.

Base de données pour la recherche dans les documents de travail du TWC

*112. Le TC prend note des faits nouveaux en ce qui concerne la “base de données pour la recherche dans les documents de travail du TWC”, fournis par les experts de l'Allemagne et distribués aux participants de la vingt-sixième session du TWC.

*113. Le TC note qu'il importe de pouvoir rechercher des documents du TWC dans une base de données et considère qu'il serait utile de pouvoir rechercher d'une manière analogue tous les documents sur le site Web de l'UPOV. Le Bureau de l'Union explique qu'il prévoit d'établir un mécanisme de recherche des documents sur le site Web de l'UPOV.

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

*114. Le TC prend note des questions communiquées pour information figurant dans le document TC/45/3.

Documents TGP

*115. Le TC examine les documents TC/45/5 et TC/45/14.

a) Documents TGP soumis pour adoption en 2009

TGP/12 Caractères spéciaux

*116. Le TC convient que le document TGP/12/1 Draft 7 doit être modifié comme indiqué, compte tenu des autres modifications ci-après :

Titre	libeller de la façon suivante : “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”
1.1.2	libeller la première phrase de la façon suivante : “...(p. ex. caractères [de résistance tolérance] aux herbicides)...”
1.2.2.1	<p>placer la section sur la tolérance avant la section sur la sensibilité et libeller de la façon suivante :</p> <p>“Tolérance : la capacité d’une plante à limiter les effets négatifs d’un ravageur ou d’un pathogène déterminé. Les effets devraient être liés à des éléments tels qu’un rendement moindre. ^[note de bas de page]»</p> <p>^[note de bas de page] «Dans de nombreux cas, aux fins de l’examen DHS, la tolérance peut ne pas être un caractère qui convient, la méthode utilisée pour établir les différents niveaux de tolérance exigeant une méthode d’examen qui dépasse le cadre normal d’un examen DHS en un seul lieu dans un nombre limité de répétitions.”</p>
1.2.2.2	modification sans objet dans la version française
2.2.2	libeller de la façon suivante : “Des essais répétés et des essais d’étalonnage ont montré que, sous réserve de l’utilisation d’un protocole approprié (voir la section I, 2.2.4.4 [renvoi]), la clarté et la reproductibilité de la résistance aux maladies pour un pathotype particulier peuvent être très bonnes.”
2.2.3	libeller la troisième phrase de la façon suivante : “Des indications sur la description de la résistance aux maladies comme caractère qualitatif ou quantitatif sont données à la section I, 2.3 [renvoi].”
2.2.5	libeller de la façon suivante : “Le développement des plantes inoculées est influencé par le milieu et la qualité de l’inoculum. La méthode d’inoculation et l’état de développement de la plante peuvent causer une variation des symptômes dans les plantes durant l’essai. On ne doit pas considérer cette variation comme étant le résultat d’un manque d’homogénéité de la variété (voir la section 4.6 du document TGP/10/1 [renvoi])”
4.2.1	libeller de la façon suivante : “Lorsque les variétés tolérantes aux herbicides sont traitées avec un herbicide, leur niveau de ‘tolérance’ se manifeste par certaines expressions phénotypiques. Sous réserve qu’ils satisfassent aux critères applicables à un caractère à utiliser pour l’examen DHS (TG/1/3 section 4.2), ces caractères peuvent s’avérer utiles lors de l’examen de la distinction.”
4.2.2.2	libeller de la façon suivante : “Outre les situations où la tolérance au glyphosate concerne la ‘plante entière’, des cas peuvent se présenter où certains organes seulement expriment une tolérance. Ainsi, un caractère a été mis au point pour permettre au pollen de variétés de coton par ailleurs sensibles au glyphosate de rester viable après l’application de l’herbicide. Le caractère ci-après est un exemple de caractère mis au point sur la base de cette méthode :

	English	français	Deutsch	español	Example Varieties	Note
	Pollen: viability after glyphosate application	Pollen: viabilité après application de glyphosate	Pollen: Lebensfähigkeit nach Anwendung von Glyphosat	Polen: viabilidad tras la aplicación del glifosato		
(+)						
QL	absent	absent	fehlend	ausente	[...]	1
	present	présent	vorhanden	presente	[...]	9

4.3.1	à supprimer
4.3.2	à supprimer
4.3.3	libeller de la façon suivante : “... dans les parties 1.1.2 et 1.1.4 de la section I étaient remplies ...”
Section II	ajouter : “4. Des exemples de caractères de protéines obtenus par l’utilisation de l’électrophorèse figurent dans les principes directeurs d’examen pour l’orge (document TG/19/10), le maïs (document TG/2/7) et le blé (document TG/3/11 + Corr.)”

*117. Le TC note que le CAJ sera informé, pour examen à sa cinquante-neuvième session qui se tiendra à Genève le 2 avril 2009, de toutes les modifications ci-dessus. Il convient que, sous réserve de l’approbation du CAJ, le document TGP/12/1 Draft 7, tel que modifié ci-dessus, sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du Comité de rédaction élargi (TC-EDC) avant que le projet du document TGP/13/1 soit soumis au Conseil.

*118. Le TC convient de demander au Comité consultatif d’examiner la situation des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add.

*119. Le TC convient d’inviter le TWV à proposer d’intégrer dans le document TGP/14 “Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV”, ou lors d’une future révision du document TGP/12, une section sur la nomenclature des caractères de résistance aux maladies.

TGP/13 Conseils pour les nouveaux types et espèces

*120. Le TC convient de modifier le document TGP/13/1 Draft 14 comme suit :

1.2	modifier de la façon suivante : “Suite aux avancées en matière de sélection végétale, de nouveaux types d’obtentions et de nouveaux hybrides interspécifiques ou intergénériques ne cessent d’être mis au point.”
2.4.2	modifier la première phrase de la façon suivante : “Il peut être utile d’examiner les renseignements sur l’origine de la sélection de la variété candidate afin de mieux connaître la nouvelle espèce.”
2.4.3	à supprimer
2.6, 3.6, 4.6	modifier de la façon suivante : “On trouvera des indications sur l’examen de la stabilité dans l’Introduction générale (document TG/1/3).”
3.7	supprimer la phrase entre crochets
4.5.6	modifier de la façon suivante : “Les normes d’homogénéité pour les hybrides dépendent du système d’hybridation, du type d’hybride et de la variation génétique des lignées parentales. Il est important d’obtenir le plus de renseignements possible de la part de l’obteneur sur le nouveau type afin de choisir les normes adéquates.”

*121. Le TC note que le CAJ sera informé, pour examen à sa cinquante-neuvième session qui se tiendra à Genève le 2 avril 2009, des modifications ci-dessus. Il convient que, sous réserve d'un accord du CAJ, le document TGP/13/1 Draft 14, tel que modifié ci-dessus, sera soumis au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire, qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009. Il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du TC-EDC, avant que le projet du document TGP/13/1 soit soumis au Conseil.

*122. Le TC prend note que le TWF et le TWO, à leurs sessions en 2009, demanderont aux experts de présenter des rapports sur leur propre expérience des nouveaux types et espèces.

b) Nouveaux documents TGP (en cours d'élaboration)

TGP/8 Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

*123. Le TC convient que l'adoption du document TGP/8/1 soit prévue en 2010 sur la base du contenu du document TGP/8/1 Draft 12. En outre, il convient que, parallèlement, hormis l'examen du projet du document TGP/8/1, les sections ne figurant pas dans le document TGP/8/1 Draft 12, telles qu'elles sont reproduites dans l'annexe I du document TC/45/14, continuent d'être développées sans plus attendre en vue d'être insérées dans le document TGP/8 à la suite d'une révision du document TGP/8/1 (c'est-à-dire le document TGP/8/2) dès que possible.

*124. Le TC convient de modifier le document TGP/8/1 Draft 12 comme suit :

Principes généraux	vérifier les renvois dans tout le document (par exemple au tableau du paragraphe 1.5.3.1.7)
	préciser que les méthodes indiquées dans le document TGP/8 ne sont pas les seules méthodes qui conviennent à l'examen DHS. Par exemple, l'observation d'expert constitue une méthode importante.
<u>Première partie</u>	
3.2.1.3.c)	ajouter une explication relative aux termes "Match method" ("méthode Match") et supprimer la mention de l'Australie.
<u>Deuxième partie</u>	
Général	supprimer la division des méthodes dans "Méthodes statistiques aux fins de détermination de la distinction" et "Méthodes statistiques aux fins de détermination de l'homogénéité".

*125. Le TC convient qu'il ne serait pas approprié de modifier la structure du document TGP/8/1. Toutefois, pour aider les utilisateurs à retrouver plus aisément les sections pertinentes dans le document, il convient d'élaborer un guide, éventuellement sous forme de grille ou de diagramme. Il convient en outre que le guide soit examiné à l'occasion des discussions sur le projet de document TGP/8/1 en vue, le cas échéant, de l'inclure comme introduction dans ledit document avant son adoption. Le TC invite à soumettre toutes propositions relatives à ce guide, qui devront parvenir au Bureau de l'Union d'ici le 17 avril 2009.

*126. En ce qui concerne l'annexe I du document TC/45/14, le TC convient d'envisager les points suivants :

Nouveau	la possibilité d'inclure une information sur les bonnes pratiques agronomiques aux fins d'essais en plein champ (par exemple état du sol, homogénéité de la terre, etc.)
1.5.3.4	conseils en matière d'analyse des données en vue des essais aveugles aléatoires

TGP/11 Examen de la stabilité

*127. Le TC examine le document TGP/11/1 Draft 5 et convient de considérer lors de la rédaction du nouveau projet les aspects ci-après :

a) conformément à ce qui a été convenu par le CAJ, le document TGP/11/1 Draft 5 ne devrait porter que sur l'examen de la stabilité dans le cadre de l'examen DHS;

b) il conviendrait d'expliquer la nature de la stabilité et pourquoi elle est liée à l'homogénéité de telle manière que l'Introduction générale stipule que "dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable" (Introduction générale, chapitre 7.3.1.1);

c) il conviendrait d'éviter les phrases du type "la stabilité n'est pas évaluée" (voir les sections 2.1.2, 2.1.3, 2.1.5.a));

d) il conviendrait d'éviter d'expliquer l'homogénéité (par exemple dans les sections 2.1.4.a) et b)). Au besoin, certains aspects de l'homogénéité peuvent être expliqués en faisant référence au document TGP/10/1 intitulé "Examen de l'homogénéité";

e) il conviendrait de faire en sorte que le document fournisse des indications pratiques sur des situations concernant en particulier la stabilité (et non pas l'homogénéité), voir par exemple la section 2.1.4.c);

f) outre des conseils en matière d'examen de la stabilité dans le cadre de l'examen de l'homogénéité, il conviendrait de fournir des indications relatives à l'examen direct de la stabilité, avec l'assistance d'experts d'Australie; et

g) en ce qui concerne la section 2.2.3, il conviendrait de noter que le TC-EDC a proposé que le texte standard concernant la stabilité, figurant dans les principes directeurs d'examen, soit modifié de la manière suivante (voir le document TGP/7/2 Draft 2 : ASW 9 (chapitre 4.3.2 du modèle de principes directeurs d'examen) – Détermination de la stabilité : principes généraux) :

"Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée davantage ~~soit en cultivant une génération supplémentaire, soit~~ en examinant un nouveau lot de semences ou un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment au départ."

*128. Le TC prend note que la quarante-troisième session du TWV, qui se tiendra à Beijing du 20 au 24 avril 2009 a lieu moins de trois semaines après la quarante-cinquième session du TC. De fait, il conclut qu'il sera impossible d'établir un nouveau projet du document

TGP/11/1 pour examen par les TWP en 2009. Par conséquent, le TC convient qu'à leurs sessions de 2009 les TWP soient invités à examiner les observations formulées par le CAJ et le TC concernant le document TGP/11/1 Draft 5. Un nouveau projet du document TGP/11/1 (document TGP/11/1 Draft 6) pourra ainsi être établi sur la base de ces observations et d'autres observations éventuelles formulées par les TWP, en vue d'être soumis au TC-EDC pour examen à sa réunion de janvier 2010.

TGP/14 Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV

*129. Le TC convient que l'adoption du document TGP/14/1 soit prévue en 2010 sur la base du contenu du document TGP/14/1 Draft 8. Parallèlement, le TC convient que, hormis l'examen du projet du document TGP/14/1, la sous-section "Couleur" continue d'être développée sans plus attendre en vue d'être insérée dans le document TGP/14 à la suite d'une révision du document TGP/14/1 (c'est-à-dire le document TGP/14/2) dès que possible.

*130. Le TC convient de modifier le document TGP/14/1 Draft 8 comme suit :

Principes généraux	<ul style="list-style-type: none">– réunir des termes synonymes dans une seule entrée (par exemple, dans la version anglaise, Breeder's Right, Plant Breeder's Right et PBR), mais insérer les termes séparément dans l'index– supprimer les mentions de couleur (par exemple section 2, sous-section I.a))– corriger les mentions de section dans les en-têtes
--------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

c) Révision des documents TGP

TGP/0 Liste des documents TGP et date de la version la plus récente de ces documents

*131. Le TC convient de proposer que le document TGP/0 soit révisé (pour devenir le document TGP/0/2) parallèlement à l'adoption prévue des documents TGP/12 et TGP/13 par le Conseil, à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009.

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen

*132. Le TC adopte ce qui suit concernant le document TGP/7/2 Draft 2 :

1.2.1.9	examiner si la section est nécessaire, compte tenu des éventuelles révisions partielles des principes directeurs d'examen.
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*133. Sur la base des observations formulées par les TWP et le CAJ et approuvées par le TC-EDC, le TC convient que l'examen des questions suivantes, qu'il est précédemment convenu d'examiner lors de la révision du document TGP/7/1, ne doit pas être poursuivi :

<i>Annexe 3 : Notes indicatives (GN) concernant le modèle de principes directeurs d'examen</i>	
GN 20	<i>(étudier si la révision des principes directeurs d'examen pourrait ne pas suivre toutes les indications relatives à la présentation des caractères dans le document TGP/7 si cela implique une révision importante des bases de données relatives aux descriptions variétales qui, sinon, ne serait pas nécessaire.)</i>

GN 29	<i>(étudier la possibilité d'introduire un tableau des noms commerciaux associés aux dénominations des variétés indiquées à titre d'exemples)</i>
-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 4 : Liste de caractères approuvés

Recueil	<i>(envisager la possibilité d'insérer dans le modèle électronique les caractères utilisés dans la plupart des principes directeurs d'examen (par exemple Feuille : longueur). Envisager la possibilité d'élaborer des modèles électroniques pour les types de variétés (par exemple plantes potagères reproduites par semences) comportant davantage de caractères standard)</i>
---------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*134. Le TC convient que les aspects suivants concernant la "Liste de caractères approuvés" soient examinés parallèlement à la révision du document TGP/7. Selon qu'il convient, des modifications pourront être apportées aux paragraphes 1 et 2 de l'annexe 4 du document TGP/7/1.

Annexe 4 : Liste des caractères approuvés

Introduction	<i>(préciser que les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV qui ont été adoptés peuvent être omis de la "Liste de caractères approuvés" (annexe 4 du document TGP/7) lorsque le TC le juge approprié, conformément aux recommandations du Comité de rédaction élargi (TC-EDC))</i> <i>(expliquer que l'indication du numéro du caractère, la méthode d'observation, le type de caractère et les indications (+) et (*) proviennent du tableau des caractères dont est issu le caractère considéré, tout en précisant que cette information ne s'applique pas nécessairement à d'autres principes directeurs d'examen)</i> <i>(expliquer aux rédacteurs des principes directeurs d'examen que, pour les caractères tirés de la liste dont l'un des éléments est modifié, les traductions en français, en allemand et en espagnol doivent être supprimées)</i>
Collection	<i>(exemples de caractères de couleur élaborés en rapport avec le TGP/14 Section 2.3 : "Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l'UPOV : termes botaniques : couleur" à incorporer dans le document TGP/7, annexe 4 "Liste de caractères approuvés". (Une restructuration du document TGP/7 peut s'avérer nécessaire.))</i> <i>(envisager la possibilité d'insérer un recueil des illustrations approuvées et de le mettre à la disposition des obtenteurs pour les aider à établir les demandes de protection. (voir également le document TGP/14, section 2.1 : Forme))</i> <i>(envisager la possibilité d'élaborer des outils tels que des CD-ROM contenant des photographies pour favoriser la compréhension des caractères utilisés dans les principes directeurs d'examen et réduire ainsi les erreurs d'observation)</i>

*135. Le TC prend note que le Bureau de l'Union envisage d'élaborer un modèle amélioré de principes directeurs d'examen et d'y insérer la Liste de caractères approuvés afin que les rédacteurs des principes directeurs d'examen disposent d'un outil convivial.

III. PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP

*136. Le TC accepte le programme d'élaboration des documents TGP énoncé à l'annexe du document TC/45/5.

Bases de données d'information de l'UPOV

*137. Le TC examine les documents TC/45/6 et TC/45/6 Add.

Base de données GENIE

*138. Le TC prend note qu'un consultant extérieur, expert en informatique, aidera le Département informatique de l'OMPI à finaliser le projet de base de données GENIE.

Système de codes UPOV

*139. Le TC note qu'en 2008, un peu plus de 300 nouveaux codes UPOV ont été créés et environ 30 codes UPOV ont été modifiés. Le nombre total de codes UPOV figurant dans la base de données GENIE était de 6 346 à la fin de 2008.

*140. Conformément à la procédure énoncée à la section 3.3 du Guide du système de codes UPOV (voir http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html), le TC convient que le Bureau de l'Union dressera des tableaux des ajouts et amendements aux codes UPOV qui seront vérifiés par les services compétents pour chacune des sessions des TWP en 2009.

Base de données sur les variétés végétales

*141. Le TC note que le Comité consultatif a approuvé un accord entre l'UPOV et l'OMPI (accord UPOV-OMPI) concernant la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales, selon les modalités suivantes :

a) L'OMPI assurera la collecte de données pour l'UPOV-ROM et fournira l'assistance nécessaire pour exécuter le programme d'améliorations en ce qui concerne, en particulier, les possibilités de réception des données pour l'UPOV-ROM en différents formats et l'assistance relative à l'attribution des codes UPOV à toutes les entrées (voir les paragraphes 3 et 8 du document CAJ/57/6 et les paragraphes 12 et 17 du document TC/44/6). En outre, l'OMPI s'emploiera à élaborer une version conçue pour l'Internet de la base de données de l'UPOV sur les variétés végétales et à se doter d'un moyen de créer des versions sur CD-ROM de cette base de données, et fournira l'appui technique nécessaire en ce qui concerne l'élaboration d'une interface de recherche commune (voir les paragraphes 18 à 21 du document CAJ/57/6 et les paragraphes 27 à 30 du document TC/44/6).

b) L'UPOV acceptera que les données contenues dans la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales puissent être incorporées dans le service de recherche Patentscope[®] de l'OMPI. En ce qui concerne les données communiquées par des parties autres que les membres de l'Union (par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)), l'autorisation d'utiliser les données dans le service de recherche Patentscope[®] de l'OMPI relèvera des parties concernées.

*142. Le TC prend note que les dispositions actuelles relatives à la communication de données destinées à l'UPOV-ROM, telles qu'elles figurent dans le Mémoire d'accord entre l'UPOV et l'OCVV (voir le paragraphe 6 du document CAJ/57/6 et le paragraphe 15 du document TC/44/6) ne seraient pas remises en cause par l'accord entre l'UPOV et l'OMPI.

*143. Le TC prend note que l'OMPI affectera un expert en informatique de la catégorie professionnelle et un membre du personnel de la catégorie des services généraux à la collecte de données et la mise au point de la base de données sur les variétés végétales. Ces deux fonctionnaires devraient être en poste d'ici le milieu de 2009.

*144. Le TC note l'état le plus récent concernant les fournisseurs de données à la base de données UPOV-ROM, tel qu'il figure dans le document TC/45/6 Add.

*145. Le TC prend note des propositions concernant le programme d'améliorations de la base de données UPOV-ROM sur les variétés végétales, telles qu'elles figurent au paragraphe 26 du document TC/45/6. Il propose d'examiner plus avant la question de savoir s'il faut ajouter de nouveaux champs dans la base de données sur les variétés végétales et, parallèlement, s'il faut supprimer certains de ceux qui existent.

*146. En ce qui concerne l'élaboration d'une version Internet de la base de données sur les variétés végétales, le TC prend note que les membres de l'Union seront invités à déterminer en temps voulu les possibilités d'accès, ainsi que toute éventuelle taxe y relative.

Techniques moléculaires

*147. Le TC examine les documents TC/45/7 et les Directives BMT (proj.14).

Directives de l'UPOV concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative (directives BMT)

*148. Le TC convient qu'aucun changement ne doit être apporté aux Directives BMT (proj.14). Toutefois, il note que les traductions en français, allemand et espagnol du texte original anglais seront examinées par les membres concernés du TC-EDC, avant que le document soit soumis au Conseil pour adoption.

*149. Le TC note que le projet de Directives BMT (Directives BMT (proj.15)) sera soumis à l'examen du CAJ à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009. Le TC convient que, sur la base des conclusions du TC et du CAJ à leurs sessions de 2009, un projet de Directives BMT sera établi en vue de son approbation par le TC et le CAJ en mars 2010, en prévision de l'adoption des Directives BMT par le Conseil en 2010. Le TC prend note que le calendrier prévoit également la présentation d'une version révisée des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. au Conseil en vue de leur adoption dans le cadre des Directives BMT (voir ci-après).

Propositions en ce qui concerne l'application des techniques biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité soumises au Groupe de réflexion sur les travaux du BMT pour examen

*150. Comme il a été demandé par le TC à sa quarante-quatrième session et le CAJ à sa cinquante-septième session, le TC prend note que la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 “*Possible use of molecular techniques in DUS testing on maize: how to integrate a new tool to serve the effectiveness of protection offered under the UPOV system*” (“Application éventuelle des techniques moléculaires à l'examen DHS du maïs : comment intégrer un nouvel instrument au service de l'efficacité de la protection offerte dans le cadre du système de l'UPOV”), établis par des experts de la France, a été soumise à l'examen du Sous-groupe *ad hoc* d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les travaux du BMT) à sa réunion du 1^{er} avril 2009.

*151. Le TC prend note que l'évaluation du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT sera soumise à l'examen du CAJ à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009 et à l'examen du TC à sa quarante-sixième session, en 2010. Le TC note que, dans l'intervalle, un rapport verbal sera présenté par le groupe à la cinquante-neuvième session du CAJ, qui se tiendra à Genève le 2 avril 2009 et le compte rendu du groupe sera publié dans la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV et un compte rendu sur les conclusions sera présenté aux TWP à leurs sessions de 2009.

Révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add.

*152. Le TC rappelle que, à sa quarante-deuxième session, tenue à Genève du 3 au 5 avril 2006, il a “réaffirmé son accord avec la présentation faite de la situation, figurant dans les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add., qui recense les propositions émises au sein des sous-groupes *ad hoc* sur les plantes cultivées, les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT portant sur ces propositions et l'avis du TC et du CAJ sur les recommandations du Groupe de réflexion sur les travaux du BMT. [...]”. Par conséquent, le TC a estimé qu'il n'était pas opportun que des changements majeurs soient apportés à la structure et à la forme des informations figurant dans les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. Cela étant, pour aider le Bureau de l'Union à préparer la révision des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add., dans le but de présenter un document au Conseil pour adoption, le CAJ approuve les conclusions ci-après du TC :

a) grouper les paragraphes 9 et 10 et l'annexe du document TC/38/14-CAJ/45/5, et les paragraphes 3 à 7 du document TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. en un seul document;

b) sous réserve d'une évaluation positive de la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et de l'appui du TC et du CAJ, ajouter une section concernant la méthode exposée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11; et

c) souligner l'importance des hypothèses à vérifier dans chacune des options et propositions et préciser qu'il appartient aux services compétents d'examiner si les hypothèses formulées dans les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. se vérifient.

*153. Sous réserve d'une évaluation positive de la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/Maize/2/11 par le Groupe de réflexion sur les travaux du BMT et de l'appui du CAJ à sa soixantième session, le TC convient d'élaborer un premier projet de la version révisée des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. en vue de son examen par le TC à sa quarante-sixième session et par le CAJ à sa soixante et unième session, toutes deux prévues en mars 2010. Dans cette perspective, un document pourrait être présenté au Conseil en 2010 pour adoption, parallèlement aux Directives BMT.

Exercice pratique aux fins de la mise au point d'une base de données pouvant faire l'objet d'échanges

*154. Le TC note que les éventuels points communs entre les questions examinées dans le point "Exercice pratique aux fins de la mise au point d'une base de données pouvant faire l'objet d'échanges" et les questions mentionnées au point 5 de l'ordre du jour "Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques" et au point 10 de l'ordre du jour "Publication des descriptions variétales" seront examinés au point 10 "Publication des descriptions variétales".

Directives internationales sur les méthodes moléculaires

*155. Le TC prend note des faits nouveaux survenus au sujet des directives internationales en matière de méthodes moléculaires, tels qu'ils figurent dans les paragraphes 39 à 41 du document TC/45/7.

Méthodes statistiques applicables aux données fondées par des techniques biochimiques et moléculaires

*156. Le TC accepte de demander au TWC d'examiner s'il convient de remplacer le point de l'ordre du jour du BMT concernant les "méthodes statistiques applicables aux données fondées par des techniques biochimiques et moléculaires" par un point intitulé "Méthodes d'analyse des données moléculaires" afin d'inclure, par exemple, le calcul des distances.

Sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires à certaines plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)

157. M. Marcelo Labarta (Argentine) indique qu'il a eu des entretiens préliminaires avec des experts du Brésil au sujet d'une réunion du Sous-groupe pour le soja. Il explique qu'une telle réunion aurait pour objet de leur permettre de se pencher sur les points suivants : a) les marqueurs moléculaires d'identification des variétés et de gestion des collections de référence; b) l'utilisation des marqueurs moléculaires dans la sélection végétale; et c) l'utilisation des marqueurs moléculaires par les offices chargés des droits d'obtenteur.

*158. Le TC prend note des faits nouveaux concernant les sous-groupes sur les plantes cultivées tels qu'ils figurent aux paragraphes 46 à 50 du document TC/45/7 et convient des prévisions ci-après en ce qui concerne les réunions desdits sous-groupes sur les plantes cultivées :

- Sous-groupe pour le maïs : une réunion est prévue en novembre/décembre 2009, si possible parallèlement à la réunion des obtenteurs de maïs et de sorgho aux États-Unis d'Amérique;
- Sous-groupe pour la pomme de terre : une réunion sera envisagée en fonction des faits nouveaux survenus en rapport avec les projets en cours signalés à la onzième session du BMT;
- Sous-groupe pour le soja : M. Marcelo Labarta (Argentine), président du Sous-groupe pour le soja, étudiera la nécessité d'une réunion avec des experts du Brésil. Le TC note que M. Labarta a déjà eu des entretiens préliminaires concernant l'organisation de cette révision; et
- Sous-groupe pour le blé et l'orge : sous réserve d'un nombre suffisant de documents, une réunion sera envisagée parallèlement à la douzième session du BMT.

*159. Le TC invite le TWA à proposer un nouveau président pour le Sous-groupe pour le colza.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

*160. Le TC prend note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux du BMT, tel qu'il figure aux paragraphes 52 à 54 du document TC/45/7.

Dénominations variétales

*161. Le TC examine les documents TC/45/8 et TC/45/8 Add.

Révision de la classe 211

*162. Le TC propose que la classe 211, dans la deuxième partie de l'Annexe I du document UPOV/INF/12/1, intitulée "Classes englobant plusieurs genres", soit modifiée de manière à couvrir toutes les espèces *Agaricus*, *Agrocybe*, *Auricularia*, *Dictyophora*, *Flammulina*, *Ganoderma*, *Grifola*, *Hericium*, *Hypsizigus*, *Lentinula*, *Lepista*, *Lyophyllum*, *Meripilus*, *Mycoleptodonoides*, *Naematoloma*, *Panellus*, *Pholiota*, *Pleurotus*, *Polyporus*, *Sparassis* et *Tricholoma*. Le TC convient en outre de modifier le nom de la classe 211 en "Classe 211 (Champignons)".

*163. Le TC note que le CAJ sera informé, pour examen à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009, de sa proposition concernant la classe 211. Le TC note que, si le CAJ accepte la proposition du TC, un projet de version révisée des "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (document UPOV/INF/12/1) sera présenté au Conseil pour adoption à sa quarante-troisième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 22 octobre 2009.

Révision de la classe 202

*164. Le TC convient de supprimer de la base de données GENIE les entrées concernant *Setaria flavida* (Retz.) Veldkamp / *Paspalidium flavidum* (Retz.) A. Camus) et *Setaria viridis* (L.) P. Beauv. / *Setaria italica subsp. viridis* (L.) Thell.

*165. Le TC convient de proposer d'élargir la classe 202 dans le document UPOV/INF/12/1, Annexe I, deuxième partie, "Classes englobant plusieurs genres", afin d'englober *Megathyrus*, *Panicum*, *Setaria* et *Steinchisma*.

*166. Le TC invite le TWA à examiner cette proposition à sa trente-huitième session, qui se tiendra à Séoul (République de Corée) du 31 août au 4 septembre 2009. Si le TWA entérine la proposition du TC, le CAJ sera invité à examiner cette dernière à sa soixantième session, qui se tiendra à Genève les 19 et 20 octobre 2009, en corrélation avec la proposition de révision du document UPOV/INF/12/1 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV".

Publication des descriptions variétales

*167. Le TC examine le document TC/45/9.

168. La délégation de l'Australie estime que l'adjonction d'un point intitulé "Bases de données relatives aux descriptions variétales" constitue une évolution positive dans le cadre des délibérations au sujet de la publication des descriptions variétales.

169. La délégation de la France fait part de son intérêt pour l'échange d'informations au moins au niveau régional et déclare qu'elle est favorable au remplacement du point de l'ordre du jour intitulé "Publication des descriptions variétales" par un point intitulé "Bases de données relatives aux descriptions variétales". Toutefois, elle rappelle l'importance de la liste des critères applicables à l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, énoncés au paragraphe 3 du document TC/45/9.

170. La délégation de l'Argentine appuie la proposition relative à l'adjonction d'un point consacré aux bases de données relatives aux descriptions variétales. Comme indiqué, des mesures initiales ont été prises en vue de favoriser la collaboration dans le domaine du soja dans cette région et il convient d'inscrire cette démarche dans une perspective régionale.

171. La délégation de l'Espagne souscrit à l'idée d'inscrire cette démarche dans une perspective régionale. Elle rappelle les avantages que l'Espagne a tirés de l'adoption d'une telle démarche en ce qui concerne certaines plantes telles que le maïs, comme indiqué dans le document TC/45/9, et fait part de son souhait d'élargir cette activité à d'autres plantes. Elle note également que les autres membres de l'Union peuvent tirer parti de son expérience.

172. La délégation de la Communauté européenne s'associe aux commentaires formulés par les délégations de l'Australie, de la France, de l'Argentine et de l'Espagne et est d'avis qu'il serait très utile qu'un point de l'ordre du jour soit consacré aux bases de données relatives aux descriptions variétales. Elle note que sous ce point seraient traitées des questions susceptibles ou non d'être en rapport avec les descriptions variétales. Elle rappelle aussi l'importance de la liste des critères applicables à l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, énoncés au paragraphe 3 du document TC/45/9.

*173. Le TC note qu'il ressort des faits nouveaux consignés dans le document TC/45/9 que les membres de l'Union mettent actuellement au point des bases de données contenant des données morphologiques ou moléculaires et, le cas échéant, qu'ils collaborent à la mise au point de bases de données destinées à la gestion des collections de variétés, notamment à l'échelle régionale. Il convient qu'il pourrait être utile d'offrir aux membres de l'Union la possibilité de rendre compte de ces travaux de manière cohérente au TC, aux TWP et au BMT. Sur cette base, le TC convient de remplacer le point de l'ordre du jour "Publication des descriptions variétales" par le point "Bases de données relatives aux descriptions variétales" aux ordres du jour des prochaines sessions du TC, des TWP et du BMT. À cet égard, il rappelle l'importance de la liste de critères à prendre en considération pour l'utilisation des descriptions provenant de différents endroits et de différentes sources, telle qu'elle est établie au paragraphe 3 du document TC/45/9. Le TC convient également qu'il ne sera pas nécessaire que l'information présentée soit liée aux publications de descriptions.

Ateliers préparatoires

*174. Le TC prend note du rapport sur les ateliers préparatoires tenus en 2008 et approuve les propositions de programmes des ateliers préparatoires qui se tiendront en 2009, telles qu'elles figurent dans le document TC/45/10. En réponse à la délégation de la République de Corée, le Bureau de l'Union explique que la souplesse du programme des ateliers préparatoires permet de tenir compte des intérêts des participants, notamment des participants locaux.

*175. S'agissant de la manifestation organisée à l'occasion de la trente-huitième session du TWA, qui se tiendra à Séoul (République de Corée) du 31 août au 4 septembre 2009, la délégation de la République de Corée précise qu'elle a prévu de tenir un colloque international sur l'incidence du système de protection des obtentions végétales, auquel des orateurs et participants de pays membres de l'Union seront invités.

Combinaison de lignées ou de variétés

176. Le TC examine le document TC/45/11.

177. La délégation de la Colombie rappelle son intérêt pour la question des combinaisons de lignées ou de variétés en ce qui concerne le café et remercie le Comité technique de se pencher sur cette question. Elle prend note des délibérations du TWA et observe qu'il conviendrait de protéger les lignées à titre individuel si une combinaison de lignées ne réunit pas les critères applicables à la définition de la variété et ne remplit pas les conditions requises en matière d'homogénéité. La délégation confirme que "Castillo" est une marque de produits en Colombie, mais précise qu'il ne s'agit pas d'une dénomination variétale.

*178. Le TC prend note des informations présentées sur les combinaisons de lignées ou de variétés à l'occasion de la trente-septième session du TWA, qui s'est tenue à Nelspruit (Afrique du Sud), du 14 au 18 juillet 2008, ainsi que des discussions qui ont eu lieu, telles qu'elles figurent dans le document TC/45/11.

Liste de logiciels échangeables

*179. Le TC examine les documents TC/45/12 et UPOV/INF/Software Draft 1.

180. La délégation de la France pose la question de savoir si les points d) à g) de la partie intitulée “3. Catégories de logiciels” dans le document UPOV/INF/Software Draft 1 pourraient être remaniés afin de comporter des sections consacrées à la collecte et au transfert de données, ainsi qu’au traitement des données, et des sous-sections traitant des différents types de données (à savoir données de terrain, données d’analyse d’images, données biochimiques, etc.), de manière à faire ressortir l’organisation concrète des travaux.

181. La délégation de l’Espagne est particulièrement favorable au maintien des catégories ci-après : a) administration des demandes; b) systèmes de demande en ligne; et c) vérification des dénominations variétales qui, à son avis, peuvent se révéler particulièrement utiles aux nouveaux membres de l’Union.

182. La délégation de l’Australie propose que les logiciels relatifs aux descriptions variétales soient aussi pris en considération dans le document.

183. M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas), président du TWC, fait observer qu’il sera très difficile de déterminer à l’avance la structure précise du document tant que les logiciels n’auront pas été fournis. Il suggère que le TWC soit invité à proposer les changements appropriés à apporter à la structure du document parallèlement aux propositions relatives à l’adjonction de logiciels.

*184. Le TC convient que le document UPOV/INF/Software Draft 1 offre une structure initiale adaptée à une liste de logiciels échangeables, mais qu’il faudrait éventuellement modifier les catégories de logiciel selon les logiciels qui sont inclus.

*185. Le TC convient que le document UPOV/INF/Software Draft 1 sera élaboré en vue de son examen par les TWP, y compris le TWC, à leurs sessions de 2009 et par le CAJ à sa sixième session, qui doit se tenir à Genève les 19 et 20 octobre 2009.

*186. Le TC convient qu’à sa vingt-septième session, qui doit se tenir à Alexandria, Virginie (États-Unis d’Amérique), du 16 au 19 juin 2009, le TWC examinera l’intégration du logiciel DUSTNT dans le document UPOV/INF/Software. En particulier, le TC prend note que le programme DUSTNT comprend de nombreux modules, notamment une large gamme de techniques d’analyse à plusieurs variables, alors que l’UPOV n’a expressément approuvé que les méthodes d’analyse COYD et COYU. Il note également que le TWC a demandé à des experts de proposer d’autres modules DUSTNT, utilisés par eux en vue de leur insertion dans le document sur les logiciels échangeables.

Systèmes de dépôt électronique des demandes

*187. Le TC examine le document TC/45/13.

*188. La délégation de la Nouvelle-Zélande fait observer que la proposition n° 1 “Indication par les services de renvois normalisés au formulaire de demande type de l’UPOV, au questionnaire technique type de l’UPOV ou aux questionnaires techniques figurant dans les principes directeurs d’examen de l’UPOV” représente une option raisonnable pour la mise en œuvre en Nouvelle-Zélande. La délégation de la Communauté européenne et le représentant de l’*International Seed Federation* (ISF) expriment une préférence pour la proposition n° 2 “Utilisation des renseignements fournis dans une version électronique du formulaire de demande type de l’UPOV (et éventuellement le questionnaire technique type ou les

questionnaires techniques figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV)". La délégation des États-Unis d'Amérique exprime sa préoccupation quant au peu d'intérêt manifesté par les membres à l'égard d'une utilisation du formulaire, ainsi qu'aux incidences sur les ressources. Elle souhaite toutefois en savoir davantage concernant les propositions avant d'exprimer une opinion.

*189. Le TC note que le CAJ examinera plus avant la question à sa cinquante-neuvième session, qui doit se tenir à Genève le 2 avril 2009.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

*190. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/45/4 et relève que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est passé de 2 179 en 2008 à 2 209 en 2009.

*191. Le TC convient d'actualiser le document TC/45/4 en vue de sa quarante-sixième session. Toutefois, il convient que le document actualisé ne devra pas contenir les entrées entre parenthèses.

Principes directeurs d'examen

*192. Le TC examine le document TC/45/2.

*193. Le TC adopte les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après² sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, et les modifications rédactionnelles proposées par le TC-EDC :

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/COWPEA(proj.4)	Asparagus-bean, Pea-bean, Yard-long-bean, Chinese long-bean	Dolique asperge, Haricot asperge	Spargelbohne	Caupí, Judía espárrago, Judía de vaca	Vigna unguiculata (L.) Walp. subsp. sesquipedalis (L.) Verdc.
TG/HEVEA(proj.6)	Rubber	Hévéa	Parakautschukbaum	Árbol del caucho, Hule	Hevea Aubl.
TG/NERIUM(proj.5)	Oleander, Rose Bay, Rose-laurel	Laurier rose, Oléandre	Oleander	Adelfa, Baladre, Laurel Rosa, Pascua	Nerium oleander L. (Nerium indicum Mill.)
TG/PASSI(proj.6)	Granadilla, Passion fruit	Barbadine, Fruit de la passion	Passionsfrucht, Purpurgranadilla	Granadilla, Maracuyá	Passiflora edulis Sims

² Le tableau tient compte de certaines modifications des noms communs présentées dans le tableau figurant au paragraphe 82 du document TC/45/15 "Compte rendu des conclusions", conformément à la procédure énoncée au paragraphe 198.

Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/PHLOX(proj.3)	fall phlox, fall pink, garden phlox, panicked phlox, perennial phlox, perennial pink, summer phlox, sweet William	-	-	-	Phlox paniculata L.
TG/PRUNU_PAD(proj.4)	Bird cherry	Merisier à grappes	Traubenkirsche	Cerezo de racimo	Prunus padus L.
TG/TARO(proj.4)	Colocasia	Colocasia	Colocasia	Colocasia	Colocasia esculenta (L.) Schott; Colocasia gigantea (Blume) Hook. f.
TG/YAM(proj.4)	Yam	Igname	Yamswurzel	Ñame	Dioscorea alata L.; Dioscorea polystachya Turcz.; Dioscorea japonica Thunb.
RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/2/7(proj.4)	Maize	Maïs	Mais	Chícharo, Maíz	Zea mays L.
TG/7/10(proj.6)	Pea	Pois	Erbse	Guisante, Arveja	Pisum sativum L.
TG/28/9(proj.4)	Zonal Pelargonium, Horseshoed pelargonium; Ivy-leaved Pelargonium, Hanging geranium, Ivy geranium, Ivy-leaf pelargonium	Géranium, Pelargonium zonale; Géranium-lierre	Zonal-Pelargonie; Efeupelargonie, Efeublättrige Pelargonie	Geranio zonal, geranio malvón, geranio de hierro, geranio de sardina, pelargonio	Pelargonium Zonale Group (Pelargonium ×hortorum L. H. Bailey, Pelargonium-Zonale- Hybridae), Pelargonium peltatum (L.) Hér (Pelargonium-Peltatum- Hybridae) and hybrids between those species and other species of Pelargonium L'Hér. ex Ait.
TG/45/7(proj.5)	Cauliflower	Chou-fleur	Blumenkohl	Coliflor	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis (Brassica cauliflora Litzg.)
RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN					
TG/89/6 Rev. (proj_TC/45/2)	Swede	Chou-navet, Rutabaga	Kohlrübe	Colinabo	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
TG/155/4 Rev. (proj_TC/45/2)	Pumpkin	Giraumon, Potiron	Riesenkürbis	Calabaza, Zapallo	Cucurbita maxima Duch.
TG/209/1 Rev. (proj_TC/45/2)	Dendrobium	Dendrobium	Dendrobium, Baumwucherer	Dendrobium	Dendrobium Sw.
TG/220/1 Rev. (proj_TC/45/2)	Verbena, Vervain	Verveine	Verbene, Eisenkraut	Verbena	Verbena L.

*194. En ce qui concerne le projet de principes directeurs d'examen pour le pois (document TG/7/10(proj.6)), le TC note que des observations ont été reçues de l'Ukraine en réponse à la circulaire concernant les propositions de modification des caractères 39 (Gousse : parchemin) et 40 (À l'exclusion des variétés avec gousse parchemin : complet : gousse : paroi épaisse). Le TC considère que l'adoption des principes directeurs d'examen pour le pois est subordonnée au traitement des observations formulées par l'Ukraine, par correspondance avec l'Ukraine, ou par le TWV et le TWA à leurs sessions en 2009.

*195. En ce qui concerne le projet de principes directeurs d'examen pour le Phlox (TG/PHLOX(proj.3)), sur la base de la recommandation du TC-EDC à sa réunion en mars 2009, le TC considère que leur adoption est subordonnée à l'acceptation d'autres caractères avec astérisque par le TWO, par correspondance ou à sa quarante-deuxième session.

*196. En ce qui concerne le projet de principes directeurs d'examen pour l'Anubias (document TG/ANUBI(proj.5)) et la Mokara (document TG/MOKARA(proj.5)), sur la base de la recommandation du TC-EDC à sa réunion le 8 janvier 2009, le TC convient que les questions techniques concernant ce projet de principes directeurs d'examen, telles qu'elles

figurent à l'annexe II du présent document, doivent être renvoyées devant le TWO pour complément d'examen.

*197. En ce qui concerne le projet de principes directeurs d'examen pour le figuier (document TG/FIG(proj.4)), sur la base de la recommandation du TC-EDC à sa réunion en mars 2009, le TC convient que les questions techniques concernant ce projet de principes directeurs d'examen, telles qu'elles figurent à l'annexe II du présent document, doivent être renvoyées devant le TWF pour complément d'examen.

*198. Le TC convient d'inviter à envoyer au Bureau de l'Union d'ici le 15 avril 2009 toute proposition de modification aux noms communs pour les principes directeurs d'examen adoptés. Le TC-EDC examinera ces propositions de modification le 29 avril 2009.

*199. Le TC prend note des corrections apportées aux documents TG/26/5 "Principes directeurs d'examen pour le chrysanthème", TG/86/5 "Principes directeurs d'examen pour l'anthurium", TG/94/6 "Principes directeurs d'examen pour la callune", TG/176/4 "Principes directeurs d'examen pour l'ostéospermum", TG/225/1 "Principes directeurs d'examen pour le chamelaucium", TG/238/1 "Principes directeurs d'examen pour le théier" et TG/241/1 "Principes directeurs d'examen pour le némésia", comme indiqué aux paragraphes 14 à 27 du document TC/45/2.

*200. Le TC accepte que les plans d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision totale ou partielle des principes directeurs d'examen existants, comme indiqué à l'annexe II du document TC/45/2, soient subordonnés à la suppression de l'entrée concernant la révision partielle des principes directeurs d'examen pour la callune (document TG/94/6).

*201. Le TC prend note de l'état d'avancement des principes directeurs d'examen existants dont la liste figure à l'annexe III du document TC/45/2.

Programme de la quarante-sixième session

*202. Le TC approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour sa quarante-sixième session qui se tiendra à Genève en 2010 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées
5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
6. Documents TGP
7. Techniques moléculaires
8. Dénominations variétales
9. Bases de données d'information de l'UPOV

10. Bases de données relatives aux descriptions variétales
11. Logiciels échangeables
12. Systèmes de dépôt électronique des demandes
13. Ateliers préparatoires
14. Méthode de calcul de la COYU
15. Évaluation de l'homogénéité par plante hors-type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
16. Principes directeurs d'examen
17. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
18. Programme de la quarante-septième session
19. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)
20. Clôture de la session

Retraite

203. Le président note que M. Cecilio Prieto Martín (Espagne) prendra sa retraite avant la quarante-sixième session du TC. Il rappelle que M. Prieto a plus de 35 ans d'expérience dans le domaine de l'enregistrement et de la commercialisation des variétés en Espagne et a participé aux sessions du TWA et du TC au cours des 10 dernières années. En outre, depuis 1998, il dispense des cours dans le cadre des "Cours de formation à la protection des obtentions végétales pour les pays ibéro-américains", organisés par l'UPOV en collaboration avec le Gouvernement espagnol. Au nom du TC, le président le remercie pour sa précieuse contribution aux travaux de l'UPOV et du TC en particulier.

204. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États /
in the alphabetical order of the French names of the States /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten /
por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt,
Postfach 610440, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 563 362 e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

Andrea MENNE (Ms.), Head, Section DUS Testing Ornamentals, Bundessortenamt,
Osterfelddamm 80, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 956 6723 fax: +49 511 956 6719 e-mail: andrea.menne@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Coordinadora del Area de Propiedad Intelectual, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2421 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Dirección de Asuntos Jurídicos, Instituto
Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 309, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2422 fax: +54 11 4349 2421 e-mail: mlvillamayor@inase.gov.ar)

Hernando Adrián PECCI, Examinador de Variedades, Instituto Nacional de Semillas, Paseo
Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: 54 11 4349 2444 fax: 54 11 4349 2444 e-mail: hpecci@inase.gov.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,
Woden ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNEWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Sortenwesen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, A-1220 Wien
(tel.: +43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 e-mail: barbara.fuernweger@ages.at)

Verena PETERSEIL (Frau), Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH (AGES), Bereich Analytik Kompetenzzentren, Institut Biochemie, Spargelfeldstrasse 191, A-1220 Wien
(tel.: +43 50 555 32203 e-mail: verena.peterseil@ages.at)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia , D.F. 70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

Luís PACHECO, Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia , D.F. 70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 e-mail: luis.pacheco@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

Pavla NIKOLOVA (Mrs.), Expert, "National variety list and IT Management" Department, Executive Agency of Variety Testing, Field Inspection and Seed Control (IASAS), 125, Tzarigradsko shosse blvd, Block 1, BG-1113 Sofia
(tel.: +359 28 700375 fax: +359 28 706517 e-mail: p_nikolova@iasas.government.bg)

Kameliya Petrova PAVLOVA (Mrs.), Senior Expert, Executive Agency for Variety Testing, Field Inspection and Seed Control (IASAS), 125, Tzarigradsko shosse blvd, Block 1, BG-1113 Sofia
(tel.: +359 237 00375 fax: +359 28706517 e-mail: kpavlova@iasas.government.bg)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Sandy MARSHALL (Ms.), Senior Specialist - Policy, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 59 Camelot Drive, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 e-mail: sandy.marshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel TORO UGALDE, Encargado Registro de Variedades Protegidas, Division Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile
(tel.: +56 2 345 1561 fax: + 56 2 697 2179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

Carolina SEPÚLVEDA (Sra.), Asesor legal, Departamento de Propiedad Intelectual, Dirección General de Relaciones Económicas Internacionales, Ministerio de Relaciones Exteriores, Teatinos 180, piso 11, Santiago de Chile
(tel.: +56 2 5659 370 fax: +56 2 5659 266 e-mail: isepulveda@direcon.cl)

Maximiliano SANTA CRUZ, Consejero, Misión Permanente, 58, rue Moillebeau, 1211 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 919 8800 fax: +41 22 734 5297 e-mail: maximiliano.santacruz@misionchileomc.ch)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

LŪ Bo, Division Director, Division for Plant Variety Protection, Development Center for Science & Technology, Ministry of Agriculture, 18, Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, Beijing 100125
(tel.: +86 10 6592 1326 fax: +86 10 6592 3176 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

ZHOU Jianren, Division Director, Office for the Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, State Forestry Administration, 18 Hepingli East Street, Beijing 100714
(tel.: +86 10 8423 9104 fax: +86 10 8423 8883 e-mail: webmaster@cnpvp.net)

SUN Junli (Ms.), Principal staff member, Department of Sci-Technology and Education, Ministry of Agriculture, 11 Nong Zhan Guan Nan Li, Chaoyang District, 100125 Beijing
(tel.: +86 10 59193073 fax: +86 10 59193072 e-mail: cq@agri.gov.cn)

ZHAO Qing, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office (SIPO), P.O. Box 8020, Beijing 100088
(tel.: +86 10 6208 6862 fax: +86 10 6201 9615 e-mail: zhaoqing@sipo.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Directora Técnica de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: ana.diaz@ica.gov.co)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY /
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office: F 101 09/38, 1040 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 297 9510 e-mail: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA

Carlos GARBANZO, Ministro consejero Misión Permanente, 11, rue Butini,
1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 731 2587 fax: +41 22 731 2060 e-mail: mission.costa-rica@ties.itu.int)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for
Seeds and Seedlings, Vinkovacka cesta 63c, HR-31 000 Osijek
(tel.: +385 31 275 715 fax: +385 31 275 208 e-mail: r.ore@zsr.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Division of Variety Testing, Plant Directorate, Ministry of Food,
Agriculture and Fisheries, Teglværksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer
(tel.: +45 58 160601 fax: +45 58 160606 e-mail: gde@pdir.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Alba CABRERA (Sra.), Directora de obtenciones vegetales, Instituto Ecuatoriano de la
Propiedad Intelectual (IEPI), Edificio Forum 300, Avda República # 396 y Diego de
Almagro, Casilla Postal 89-62, Quito
(tel.: +593 2 2508 000 fax: +593 2 2508 027 e-mail: acabrera@iepi.gov.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades
Vegetales (OEVV), Ministerio de Medio Ambiente y Medio Rural y Marino (MARM),
Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 email: luis.salaices@mapa.es)

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios,
Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de
Ciencia e Innovación, Carretera de la Coruña km. 7,5, E-28040 Madrid
(tel.: +34 91 347 6963 fax: +34 91 347 4168 email: prieto@inia.es)

Daniel PALMERO LLAMAS, Técnico Superior Especialista I+D+i, Dirección Técnica de
Evaluación de Variedades, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y
Alimentaria (INIA), Ministerio de Ciencia e Innovación, Carretera de la Coruña, km. 7,5,
E-28040 Madrid
(tel.: +34 91 3476954 fax: +34 91 3474168 e-mail: palmero@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Department, Plant Production Inspectorate,
Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi
(tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650 e-mail: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Mrs.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314
(tel.: + 1 571 272 8047 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA), 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20705
(tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

Anne Marie GRUNBERG (Mrs.), Supervisory Patent Examiner, Office of Intellectual Property Policy and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, Remsen 2E88, Alexandria VA 22314
(tel.: + 1 571 272 0975 fax: + 1 571 273 0975 e-mail: anne.grunberg@uspto.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tapio LAHTI, Finnish Food Safety Authority (EVIRA), Mustialankatu 3, FIN-00790 Helsinki
(tel.: +358 400 640881 fax: +358 20 77 25195 e-mail: tapio.lahti@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 email: nicole.bustin@geves.fr)

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Rue Georges Morel, BP 90024, F-49071 Beaucouzé Cedex
(tel.: +33 241 228637 fax: +33 241 228601 e-mail: joel.guiard@geves.fr)

GÉORGIE / GEORGIA / GEORGIEN / GEORGIA

Nana PANTSKHAVA (Ms.), Major Specialist, Department of New Varieties, National Intellectual Property Center (SAKPATENTI), 6, Illia Chavchavadze, 1 Lane, 0179 Tbilisi
(tel.: +995 32 988426 fax: +995 32 988426 e-mail: nana_pantskhava@yahoo.com)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Katalin ERTSEY (Mrs.), Director, Directorate of Plant Production and Horticulture, Central Agricultural Office, Keleti Károly u. 24, H-1024 Budapest
(tel.: +36 1 336 9114 fax: +36 1 336 9011 e-mail: ertseyk@ommi.hu)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Moshe GOREN, Chairman, Plant Breeders Rights' Council, Ministry of Agriculture and Rural Development, P.O. Box 30, Beit-Dagan 50250
(tel.: +972 3 9485415 fax: +972 3 9485839 e-mail: mosheg@moag.gov.il)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification (Ente Nazionale delle Sementi Elette (ENSE)), Via Ugo Bassi, 8, I-20159 Milano
(tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 e-mail: pg.bianchi@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Satoshi ASANUMA, Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

(tel.: +81 3 6744 2120 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: satoshi_asanuma@nm.maff.go.jp)

Yasunori EBIHARA, Deputy Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: yasunori_ebihara@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Associate Director, Intellectual Property Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of Japan (MAFF), 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tsukasa_kawakami@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of Japan (MAFF), 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

(tel.: +81 3 6744 2121 fax: +81 3 3502 6572 e-mail: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

Evans O. SIKINYI, Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge, Karen, Nairobi

(tel.: +254 20 3536171 fax: +254 20 3536175 e-mail: esikinyi@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora Nacional, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México

(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México

(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigador, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACH), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, 56230 Chapingo, Estado de México

(tel.: +52 595 952 1569 fax: +52 595 952 1569 e-mail: abarrien@gmail.com)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner,
Plant Variety Rights Office (PVRO), Private Bag 4714, Christchurch 8140
(tel.: +64 3 9626206 fax: +64 3 9626202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Henk BONTHUIS, Technical Expert on DUS and VCU testing, Dutch Plant Variety Board,
(Raad voor Plantenrassen), Postbox 27, NL-6710 BA Ede
(tel.: +31 318 822571 fax: +31 318 822589 e-mail: h.bonthuis@minlnv.nl)

Gerie VAN DER HEIJDEN, Biometris, Wageningen-UR, Bornsesteeg, 47,
NL-6708 PD Wageningen
(tel.: 31 317 480 750 fax: 31 317 483 554 e-mail: gerie.vanderheijden@wur.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing
(COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 e-mail: j.borys@coboru.pl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /
REPÚBLICA DE COREA

CHO Il-Ho, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service
(KSVS), Jungang-ro 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si,
Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0116 e-mail: choilho@seed.go.kr)

KIM Bong Hoe, Deputy Director, Ministry of Agriculture, Government Complex Gwachon,
Jungang-dong 1, Gwacheon, 427-719 Gyeonggi-do
(tel.: +82 2 500 1971 fax: +82 2 503 7276 e-mail: kimbh62@korea.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Variety Testing Division, Korean Seed and Variety
Service (KSVS), Ministry of Agriculture, Fisheries and Food (MIMAFF), 233-1 Mangpodong
Yongtonggu, Suwon, Gyeonggido 443-400
(tel.: +82 31 204 8772 fax: +82 31 203 7431 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

LEE Jae Yeong, Patent Examiner/Deputy Director, Korean Intellectual Property Office
(KIPO), Gov. Complex-Daejeon Bldg. 4, 139 Seonsa-Ro, Seo-Gu, 201-801 Daejeon
Metropolitan City
(tel.: +82 42 481 8169 fax: +82 42 472 3514 e-mail: clinic17@kipo.go.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIK MOLDAU /
REPÚBLICA DE MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration,
Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, MD-2004 Kishinev
(tel.: +373 22 220300 fax: +373 22 211 537 e-mail: csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau (tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 e-mail: office@agepi.md)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopista Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N.
(tel.: 809 533 7522 Ext. 4815 fax: 809 533 5312 e-mail: laguillen@iicard.org)

Ruth MONTES DE OCA (Sra.), Directora, Oficina de tratados comerciales agrícolas, Secretaría de Estado de Agricultura, 20, C/Manuel de Js. Goico Castro, Santo Domingo, D.N.
(tel.: +809 227 6188 fax: +809 540 5943 e-mail: montesdeoca@otcasea.gob.do)

Gladys Josefina AQUINO (Srta.), Consejera, Misión Permanente, 63, rue de Lausanne, 1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 715 3910 fax: +41 22 741 0590 e-mail: josefinaaquino@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANZOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 2 2181 2693 fax: +420 2 2181 2951 e-mail: ivan.branzovsky@mze.cz)

Daniel JUREČKA, Director, Plant Production Section, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 217 649 e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), National Plant Variety Office, Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Light-Industry Agriculture, Engineering Substantive Examination Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 315 5698 fax: +40 21 312 3819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Technical Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1, 011464 Bucarest
(tel.: +40 213 177442 fax: +40 213 177442 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Cornelia Constanza MORARU (Ms.), Head, Legal Affairs Division, State Office for Inventions and Trademarks, 5, Ion Ghica Str., Sector 3, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 313 2492 fax: +40 21 312 3819 e-mail: moraru.cornelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /
REINO UNIDO

F. Niall GREEN, Herbage & Vegetable Crops, Science and Advice for Scottish
Agriculture (SASA), Roddinglaw Road, Edinburgh EH12 9FJ
(tel.: +44 131 244 8853 fax: +44 131 244 8940 e-mail: Niall.Green@sasa.gsi.gov.uk)

Andrew MITCHELL, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), The Food
and Environment Research Agency (FERA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road,
Cambridge CB3 0LF
(tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 e-mail: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety
Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4,
SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Eva DAHLBERG (Ms.), Senior Administrative Officer, Crop Production Division, Swedish
Board of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155176 fax: +46 36 710517 e-mail: eva.dahlberg@sjv.se)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale
de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et
des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Enzo BENECH BOUNOUS, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE),
Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km 29, Pando, 91001 Canelones
(tel.: +598 2 288 7099 fax: +598 2 288 7077 e-mail: ebenech@inase.org.uy)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM / VIET NAM

Thanh Minh NGUYEN, Senior Officer, International Relations, Plant Variety Protection
Office, Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), No. 2 Ngoc Ha Str,
Ba Dinh District, Hanoi
(tel.: +84 4 38435182 fax: +84 4 37342844 e-mail: minh_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O.Box 147, 8 Gamaa Street, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +202 35720839 fax: +202 35725998 e-mail: salahmoawed@casc-eg.com)

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 572 5998 e-mail: gamal_attya@hotmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Huib GHIJSEN, Legal Counsel, Koningin Fabiolalaan 5E, 9000 Ghent, Belgium
(e-mail: huibghijzen@gmail.com)

Stevan MADJARAC, Plant Variety Protection Manager, Law Team, Monsanto Company, 800 N. Lindbergh Blvd, Mail Zone E1NA, St. Louis, MO 63167, United States of America
(tel.: +1 314 6949676 fax: +1 314 6945311 e-mail: stevan.madjarac@monsanto.com)

Zorica NIKOLIĆ (Ms.), Scientist, Institute for Field and Vegetable Crops, Maksima Gorkog 30, 21000 Novi Sad, Serbia
(fax: +381 21 421 249 e-mail: nikolicz@ifvencs.ns.ac.yu)

Zoran PAVLOVIC, Assistant Director, Legal Affairs, Institute for Field and Vegetable Crops, Maksima Gorkog 30, 21000 Novi Sad, Serbia
(tel.: +381 21 4989 145 fax: +381 21 4898 131 e-mail: zoran.pavlovic@ifvencs.ns.ac.yu)

Michael ROTH, Associate General Counsel, Monsanto China, Suite 901, Tower B, Pacific Century Place, 2A GongTi BeiLu, Chaoyang District, 100027 Beijing, China
(tel.: +86 10 5829 0888 e-mail: michael.j.roth@monsanto.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: bertscholte@euroseeds.org)

IV. BUREAU / OFFICE / VORSITZ / OFICINA

Chris BARNABY, Chairman
Joël GUIARD, Vice-Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer
Minwook KIM, Intern

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES
DIRECTEURS D'EXAMEN AVANT LEUR ADOPTION À
LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

1. NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

Anubias	TG/ANUBI(proj.5)
----------------	-------------------------

- a) Modifications rédactionnelles à apporter au document TG/ANUBI(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/ANUBI(proj.5)) présenté au TC :

3.5	Utiliser l'une des variantes de texte additionnel ci-après (le choix dépendra du nombre de plantes aux chapitres 3.5 et 4.2.2) : Variante 1 : "Sauf indication contraire, toutes les observations doivent être effectuées sur {x} plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces {x} plantes. Dans le cas de parties de plantes, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de {y}." Variante 2 : "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur {x} plantes ou sur des parties prélevées sur chacune de ces {x} plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune de ces plantes est de {y}."
4.2.1	Ajouter "Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :"
4.2.2	doit se lire "Pour l'évaluation de l'homogénéité des variétés à multiplication végétative..."
4.3.2	supprimer "un nouveau lot de semences ou"
Car. 5	doit se lire "Feuille : largeur du limbe" (par souci de cohérence avec le car. 2) et déplacer après le car. 2
Car. 8	le niveau 3 doit se lire "arrondi"
Car. 9	l'état 1 doit se lire "absente ou faible"
Car. 10	- indiquer comme QN; - le niveau 1 doit se lire "absente ou faible"
Car. 11	vérifier si la note doit être (c) au lieu de (a)
Car. 12	doit se lire "Feuille <u>jeune</u> : couleur du limbe" (ajouter le soulignement)
Car. 13	doit se lire "Feuille <u>adulte</u> : couleur du limbe"
Car. 19	dans la version anglaise, remplacer "on" par "at"
8.1	réorganiser les notes afin de suivre l'ordre logique du tableau des caractères
8.1.(a)	devient Ad. 1
8.1.(e)	supprimer "la taille de" (voir le car. 19) et ajouter "(avant la pollinisation du spadice)"
Ad. 14	remplacer par les bonnes photos

9.	<i>Crusio, W., 1979: A revision of Anubias Schott (Araceae). Meded, Landbouwhogeschool Wageningen 79(14): pages of publication to be provided</i>
9.	doit se lire “Kasselmann, C., 2003: Aquarium Plants. Krieger Publishing Company. Malabar, Florida, US, pp. 98-110.”
TQ 1	prévoir des cases à cocher pour les trois espèces concernées et un cadre blanc à compléter pour l’hybride
TQ 4.2.1(c)	lire “ <i>in vitro</i> ” (en italique)
TQ 5.2	l’exemple de variété pour le niveau 2 doit se lire “Marble (B)” au lieu de “Marble (N)”
TQ 5.3	l’exemple de variété pour le niveau 2 doit se lire “Gold (N)” au lieu “Golden (N)”

- b) À sa réunion du 8 janvier 2009, le Comité de rédaction élargi a proposé de renvoyer les questions techniques ci-après au Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers afin que celui-ci les examine plus avant :

Chapitres 3.4.1, 4.2.2 : déterminer si 10 plantes et une répétition seraient suffisantes;
Exemples de variétés : déterminer si les exemples de variétés sont conformes à la définition de l’UPOV d’une variété;

Car. 1 : dans la version anglaise, indiquer les niveaux “narrow” (3) et “broad” (7) ou intituler ce caractère “Rhizome: thickness”;

Car. 7 : indiquer au moins trois niveaux d’expression (caractère PQ);

Car. 10 : vérifier si l’exemple de variété pour le niveau 1 doit se lire “Oriental Green”;

Car. 11 : vérifier s’il s’agit d’un caractère qualitatif et si l’exemple de variété pour le niveau 9 ne devrait pas être “Wrinkled”;

Car. 14 : vérifier si l’illustration pour le niveau 7 indique plus d’un caractère (par ex. marbrure et panachure);

Car. 19 : vérifier s’il s’agit d’un caractère qualitatif; et

Car. 21 : dans la version anglaise, indiquer les niveaux “narrow” (3) et “broad” (7), ou transformer ce caractère en “Inflorescence : thickness of spadix”.

Dolique asperge (<i>Vigna unguiculata</i> subsp. <i>sesquipedalis</i> (L.) Verdc.)	TG/COWPEA(proj.4)
-------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

- a) Modifications à apporter au document TG/COWPEA(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d’examen (document TG/COWPEA(proj.4)) présenté au TC :

Page de couverture – encadré du titre	doit se lire “ <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>Sesquipedalis</i> (L.) Verdc.”
1.	doit se lire “ <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>Sesquipedalis</i> (L.) Verdc.”
3.5	doit se lire “Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l’essai.”

Car. 2	vérifier s'il y a lieu de supprimer "(à plein développement)" – voir note (a) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 3	vérifier si doit se lire "Plante : hauteur de la tige principale (quand soutenue)" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 3	écrire les notes 3, 5 et 7 en caractères non gras
Car. 9	supprimer la note (a)
Car. 13	vérifier si QL est approprié <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 14	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les niveaux : "lisse ou légèrement rugueuse" (1); "modérément rugueuse" (2); "très rugueuse" (3) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 15	vérifier si doit être supprimé (ne semble pas être un caractère QL et couvert par le car. 17 : niveau 1 = absente ou très faible) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 16	vérifier s'il y a lieu de supprimer " <u>Seulement variétés à gousse : pigmentation anthocyanique absente:</u> " (voir les commentaires sur le car. 15) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 18	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (b) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 21	donner un exemple de variété pour le niveau 3 <i>non fourni par l'expert principal</i>
Car. 23	- vérifier si QL est approprié: si ce n'est pas le cas, supprimer et ajouter le nouveau niveau "absente" pour le car. 25 et placer le car. 25 avant le car. 24. <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i> - si conservé, doit se lire "Graine: présence de couleur secondaire" afin de le différencier du car. 24 <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 25	- le niveau 1 doit se lire "autour du hile" - fournir des exemples de variétés pour les niveaux 1 et 4 <i>non fournis par l'expert principal</i>
8.1(a)	vérifier s'il y a lieu de supprimer "époque de floraison" et de remplacer "(50% des plantes avec au moins une fleur)" par un renvoi à l'Ad.9 pour l'époque de première floraison <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 3	vérifier si doit se lire "La hauteur de la tige principale est observée du nœud du cotylédon jusqu'au sommet de la plante soutenue à la première floraison." <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 5, 6, 7	ajouter "de la foliole terminale" et "du pétiole" aux dimensions correspondantes
9.	doit se lire "J., 1991: Yard long bean, Oriental Vegetables. Jon Murry, GB. pp. 62-63."
9.	doit se lire "Nawata, E., 1991: Vigna L., The Grand Dictionary of Horticulture. Shougakkan, JP. Vol. 2. 353 p."
9.	doit se lire "Phillips, R., Rix, M., 1993: Cowpea and Asparagus bean. Vegetables. Pan Books, GB. pp. 104-105."
TQ 1.1	doit se lire " <i>Vigna unguiculata</i> (L.) Walp. subsp. <i>sesquipedalis</i> (L.) Verdc. "
TQ 6	doit se lire "moyenne à longue"

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Cars. 2, 3, 5, 6, 11, 12, 18, 19, 20	vérifier si doivent être indiqués comme VG/MS
Car. 4, 5	dans la version anglaise, supprimer "blade"
Cars. 15, 16, 17	supprimer le car. 15 et supprimer la partie soulignée des car. 16 et 17, ou supprimer "absente ou" du car. 17 et vérifier l'exemple de variété pour le niveau 1
Car. 21	fournir un exemple de variété pour le niveau 3, si possible
Car. 25	fournir des exemples de variétés pour les niveaux 1 et 4, si possible

Figuier	TG/FIG (proj.4)
----------------	------------------------

- a) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des caractères	supprimer "-" des caractères relatifs aux couleurs (par exemple cars. 13, 43, etc.)
Car. 9	niveau 1 : vérifier s'il doit y avoir une virgule après "Arail"
Cars 11, 12	placer après le car. 16.
Car 13	supprimer la note de bas de page (pas d'objection à la Circulaire E-941)
Car 19	- doit se lire "Sauf variétés à feuilles: forme prédominante: entière: ..." - le niveau 3 doit se lire "losangique étroite" et le niveau 6 "losangique large" - réorganiser les niveaux dans l'ordre 5, 3, 6, 1, 2, 4
Car 20	doit se lire "Sauf variétés à feuilles: forme prédominante: entière: ..."
Cars. 29.1, 29.2	supprimer (+)
Cars. 35.1, 35.2	le niveau 5 doit se lire "jaune et bandes vertes"
Car. 35.2	corriger l'ordre des niveaux en fonction de l'ordre utilisé pour le car. 35.1 (si conservé)
Cars. 41.1, 41.2	doit se lire "Fruit: craquelure autour de l'ostiole"
Cars. 44.1, 44.2	doit se lire "Fruit: cavité interne..."
Cars. 45.1, 45.2	placer après le car. 48
Car. 46	doit se lire "Fruit: résistance de la peau aux éraflures"
Car. 49	doit se lire "type productif"
Car. 49	vérifier l'orthographe de Smirna / Smyrna (niveau 4, exemple de variété et Ad. 49)
Cars. 51.1, 51.2	indiquer les notes 1, 2, 3 (décidé par le TWF)
8.1 c)	- ajouter l'indication des akènes - remplacer "Escalaes" par "Scales" - supprimer la traduction espagnole - utiliser des lignes en pointillés pour indiquer la longueur du fruit
Ad. 1	modifier les notes "3" et "5" en "2" et "3" et supprimer les indications entre parenthèses
Ad. 2	fournir une illustration pour le niveau 1 (absent)

Ad. 3	doit se lire “La circonférence du tronc devrait être mesurée à 20 cm au-dessus du sol. La vigueur est observée comme étant le rythme de croissance de la circonférence. Afin d’établir des comparaisons, il est nécessaire que les variétés aient le même âge.”
Ad. 6, 7	doit se lire “Tubercule corticaux ...”
Ad. 8, 35, 43	vérifier l’exactitude des numéros du code RHS des couleurs et préciser la version du code utilisée.
Ad. 8	supprimer la première phrase et doit se lire “Cette détermination peut être faite...”
Ad. 9, 10	doit se lire “Les observations doivent être faites ...”
Ad. 14	doit se lire “Les gonflements sont...”
Ad. 16	- doit se lire “Choisir au hasard 10 rameaux par arbre et compter le nombre de feuilles sur le rameau d’un an.” - supprimer les indications sur le nombre de feuilles
Ad. 17	doit se lire “Choisir au hasard 10 rameaux par arbre et observer les feuilles le long du rameau.”
Ad. 20, 22	positionner les lignes correctement
Ad. 23	reformuler pour qu’il s’applique à toutes les feuilles lobées (pas uniquement aux feuilles à trois lobes)
Ad. 29.1, 29.2	supprimer
Ad. 49	expliquer “mamme, profichi, mammoni”
Ad. 50.1, 50.2	doit se lire “L’époque de maturité du fruit...”
8.3	ajouter “8.3” avant le titre du tableau des synonymes
8.3	vérifier si “Brown Turkey” est également connu comme “Everbearing”
Variable d’étude	supprimer le tableau
9.	modifier pour suivre les principes directeurs d’examen présentés dans le TGP/7
TQ 5	aligner avec le tableau des cars. et vérifier auprès de l’expert principal
TQ 6	supprimer les lignes des colonnes

b) Le Comité de rédaction élargi a proposé de renvoyer les questions techniques ci-après au Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) afin que celui-ci les examine plus avant :

Cars. 14, 15, 16 : préciser l’âge du rameau observé (un ou deux ans) et revoir la formulation et l’attribution des notes (a) et (b);

Car. 18 : vérifier si doit se lire “Variétés à feuilles seulement: forme prédominante: entière: ...”;

Cars. 23, 24 : vérifier si doit se lire “Sauf variétés à feuilles: forme prédominante: entière: ...”;

Cars. 25.1, 25.2, etc. : vérifier si la duplication de caractères relatifs au fruit à la première et à la deuxième culture permet une distinction utile entre les variétés et supprimer les caractères dupliqués qui ne permettent pas une distinction utile. Dans le cas de caractères dupliqués qui permettent une distinction utile :

i) donner les mêmes exemples de variétés pour le caractère observé à différents stades de culture; et

ii) numéroter comme des caractères indépendants dans la suite chronologique;

Cars. 27, 32 : remplacer par un ensemble de caractères conformément au document TGP/14/1 Draft 8; et

Ad. 36 : vérifier si la référence au code RHS des couleurs est nécessaire.

Hévéa	TG/HEVEA (proj.6)
-------	-------------------

- a) Modifications à apporter au document TG/HEVEA(proj.5), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/HEVEA(proj.6)) présenté au TC :

Autres noms (espagnol)	supprimer le nom "ule" et ajouter "Árbol del caucho, hule"
2.3, 3.4.1, 3.5	revoir le nombre de plantes : vérifier si le nombre de plantes devrait être le même pour les chapitres 2.3, 3.4.1 et 3.5 <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
3.1	dans la version anglaise, corriger l'orthographe de "minimum"
3.3.3, 6.5	ajouter MG
3.4.1	supprimer "espacées"
3.5	doit se lire "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur {x} plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces {x} plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 3."
Car. 1	vérifier si doit se lire "Branche : forme du sommet de la touffe de feuilles" <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Cars. 2, 3, 5	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (a) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 3	ajouter la note 3
Car. 5	remplacer "surface" par "texture de la surface"
Car. 6	indiquer le type d'observation <i>avis de l'expert principal : VG</i>
Car. 12	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les niveaux : "pointue étroite" (1); "pointue" (2); "obtus (ou arrondie)" (3); (effilée = côtés concaves) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Cars. 14, 15	ajouter les notes 1, 2, 3 (vérifié avec le rapport du TWO)
Car. 15	indiquer le type d'observation <i>avis de l'expert principal : VG</i>
Car. 15	doit se lire "Tronc : courbure de l'axe"
Car. 16	indiquer le type d'observation <i>avis de l'expert principal : MS</i>
Car. 22	vérifier si doit se lire "Arbre : défoliation hivernale" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 23	vérifier si doit se lire "Arbre : début de la défoliation hivernale" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 23	vérifier si doit être indiqué MG <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 24	- indiquer les notes 3, 5, 7 (dans le projet précédent) <i>avis de l'expert principal : adopté</i> - vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (c) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Cars. 24, 25, 26	indiquer comme VG, MS ou VG/MS (et non MG) <i>avis de l'expert principal : MS</i>

8.1.c)	vérifier s'il y a lieu de remplacer "environ" par "au moins" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 19	entourer la partie de l'arbre à observer <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 27	indiquer le point d'attachement <i>avis de l'expert principal : le point d'attachement est à la base</i>
9.	vérifier le format
9.	doit se lire "Chevallier M.H., 1988 : Genetic variability of <i>Hevea brasiliensis</i> germplasm, using isozyme markers. Journal of Natural Rubber Research, 3 : 42-53."
9.	doit se lire "Lespinasse D., Rodier-Guno M., Grivet L., Leconte A., Legnate H., Seguin M., 2000 : A saturated genetic linkage map of rubber tree (<i>Hevea</i> spp.) based on RFLP, AFLP, microsatellite and isozyme markers. Theur. Appl. Genet. 100 : 127-138"
9.	doit se lire "Thomas V., Mercykuty V.C. and Saraswathyamma C.K., 1996 : Seed morphology of the rubber tree (<i>Hevea brasiliensis</i> , Muell. Arg. <i>Euphorbiaceae</i>) : A review. Phytomorphology; 46.4) : 335-342."
TQ 4	ajouter "#" et une note de bas de page
TQ 4.2.1.c)	ajouter une case à cocher
TQ 6	utiliser les caractères du questionnaire technique <i>fourni par l'expert principal</i>
Annexe	- vérifier le contrôle génétique de la protéine ou des protéines concernées; - vérifier si la différenciation de bandes et de niveaux (notes) est adaptée dans le contexte de l'examen DHS; - organiser un test d'étalonnage afin d'évaluer la fiabilité et la reproductibilité en ce qui concerne l'examen DHS <i>avis de l'expert principal : supprimer l'annexe pour que le Comité technique puisse adopter les principes directeurs d'examen en 2009</i>

Mokara	TG/MOKARA(proj.5)
---------------	--------------------------

- a) Modifications rédactionnelles à apporter au TG/MOKARA(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/MOKARA(proj.5)) présenté au TC :

Car. 1	supprimer "(étalement naturel de la feuille à l'exclusion de l'inflorescence)"
Car. 21 etc.	supprimer "la version et" et placer au chapitre 3.3.3
Cars. 25, 26, etc.	dans la version anglaise, remplacer "edge" par "edging"
Car. 76	mettre les notes 1 et 2 en caractères non gras
8.1.(a)	placer la deuxième phrase dans le Ad. 6
8.1.(d)	dans la version anglaise, doit se lire "front (inner) side" (voir Ad. 12, 17)
8.2	pour toutes les explications portant sur des caractères non consécutifs (par exemple Ad. 12, 16, 34, 52), remplacer les Ad. par la note au chapitre 8.1
Ad. 39, 57, 74, 87, 100	regrouper sous une note dans le chapitre 8.1
Ad. 100	regrouper avec Ad. 73, 101 et indiquer la face supérieure et la face ventrale de la colonne
TQ 4.3	supprimer

- b) À sa réunion du 8 janvier 2009, le Comité de rédaction élargi a proposé de renvoyer les questions techniques ci-après au Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers afin que celui-ci les examine plus avant :

Chapitre 1 : vérifier s'il y a lieu de remplacer le texte du chapitre 1 par le texte suivant : “Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Mokara* de la famille des Orchidacées. Le genre *Mokara* est constitué de combinaisons des genres *Arachnis*, *Ascocentrum* et *Vanda*.”;

Chapitres 1 et 8 : étudier la possibilité de supprimer la référence au GREX, car l'épithète GREX ne fait pas partie de la dénomination de la variété. Il est utile de conserver l'information GREX afin de fonder l'explication sur celle figurant au chapitre 6.4 des principes directeurs d'examen pour le Phalaenopsis (TG/213/1). Dans le tableau des caractères, seule la dénomination de la variété devrait apparaître. Au besoin, un tableau de l'épithète GREX associé à chaque dénomination de variété pourrait figurer au chapitre 8 et le chapitre 6.4 pourrait renvoyer à ce tableau;

Chapitre 5.3(e) à (i) : vérifier s'il y a lieu d'indiquer les groupes de couleurs figurant dans le TQ 5;

Cars. 15, 22, 25, 27, 29, 31, 40, 43, 45, 47, 49, 58, 61, 63, 65, 67, 72, 75, 78, 80, 82, 84, 88, 91, 93, 95, 97, 101, 103 : vérifier s'il s'agit de caractères qualitatifs;

Cars. 22, 23, 40, 41, 58, 59, 75, 76, 88, 89, 101 : fournir une explication et une illustration pour l'ombrage et la distribution de l'ombrage;

Cars. 25, 43, 61, 78, 91 : fournir une explication et une illustration;

Cars. 36, 54, 55 : vérifier s'il y a lieu d'indiquer les notes (b) et (c);

Chapitre 8.1(c) : vérifier si doit également s'appliquer à la forme (par exemple car. 20) et préciser ce que l'on entend par “l'organe non étalé”;

Chapitre 8.2 : vérifier les explications afin de s'assurer que les illustrations portent sur le stade de développement indiqué au chapitre 8.1(b);

Ad. 6 : vérifier si l'illustration pour le niveau 7 correspond à la pliure maximale que l'on peut constater; le cas échéant, devrait être l'illustration pour le niveau 9.

TQ 6 : remplacer par un exemple figurant dans TQ 5; et

TQ 9.3 : vérifier si doit être supprimé.

Nerium oleander L.	TG/NERIUM(proj.5)
---------------------------	--------------------------

- a) Modifications à apporter au document TG/NERIUM(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/NERIUM(proj.5)) présenté au TC :

autres noms	ajouter “Rosa Laurel” (espagnol)
4.3.2	dans la version anglaise, remplacer “seed” par “plant”
Car. 8	supprimer le trait d'union de “bluish-green”
Car. 9	vérifier si QL est approprié (par exemple, pourrait être (QN) : “plat ou faiblement plié” (1); “moyennement plié” (2); “fortement plié” (3)) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 11	vérifier si QL est approprié <i>avis de l'expert principal : indiquer comme QN et ajouter les états : “absente ou légèrement brillante” (1) (exemple de variété “Petite Red”); “modérément brillante” (2); “très brillante” (3)</i>

Car. 16	expliquer dans Ad. 16 si doit être observé avant le gonflement (si présent) ou non <i>fourni par l'expert principal</i>
Car. 17	- supprimer les parenthèses par souci de cohérence avec le car. 18 - remplacer “presque blanc” par “blanchâtre” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 18	- ajouter (+) avec illustration ou explication <i>fait par l'expert principal</i> - vérifier si QL est approprié <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 19	ajouter (+) avec explication concernant la manière d’observer la couleur de la fleur lorsque des pétales présentent plus d’une couleur <i>fournie par l'expert principal</i>
Car. 26	vérifier s’il y a lieu de supprimer “du limbe” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Cars. 27 à 29	vérifier si doivent être intitulés “Pétale : “ <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 28	vérifier s’il y a lieu de supprimer le car. 28 et modifier le car. 29 “Pétale : couleur secondaire de la face supérieure” et le niveau 1 “absente ou très petite” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 30	vérifier l’exemple de variété “Louis Pouget” : selon l’Ad. 30, correspond au niveau 3 et non au niveau 2 <i>avis de l'expert principal : modifier les exemples de variétés conformément à l'Ad. 30</i>
Car. 31	vérifier si QL est approprié <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 32	vérifier si doit se lire “Pétale : couleur de la base du lobe de la face externe” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 32	supprimer le trait d’union de “orange-yellow”
Cars. 37 à 39	doit se lire “Appendice corollin : ...”
Car. 38	vérifier si le niveau 3 doit se lire “horizontale” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 40	vérifier si doit se lire “Gorge de la corolle : couleur principale ...” et ajouter l’explication selon laquelle la “couleur principale” est la couleur qui occupe la plus grande partie de la surface <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 42	vérifier si doit se lire “Gorge de la corolle : distribution de la couleur secondaire de la face interne” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 42	inverser l’ordre des niveaux 2 et 3 <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 43	doit se lire “Étamine : ...”
Cars. 45, 46	doit se lire “Sépale : ...”
Car. 47	doit se lire “Pédicelle : ...”
Car. 50	supprimer le surlignement des notes
Car. 51	- doit se lire “Fruit : courbure” - le niveau 3 doit se lire “sinueux” <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

8.1	- vérifier les caractéristiques auxquelles la note (a) devrait s'appliquer dans le tableau des caractères. <i>avis de l'expert principal : supprimer la note (a)</i> - deuxième illustration : vérifier s'il y a lieu de supprimer "lobes des" avant "appendices corollins" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 25	- expliquer "première couronne" <i>fournie par l'expert principal</i> - fournir une illustration pour la forme du pétale pour les variétés lobées (voir Ad. 26, niveau 4) afin de montrer que la forme du pétale est observée comme étant la forme générale
Ad. 29	supprimer "La surface ne dépassera pas 50% de la surface totale." <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 31	ajouter une flèche indiquant le côté gauche <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 36	ajouter une flèche pour indiquer les pétaloïdes <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 38	remplacer les illustrations par des vues latérales afin de montrer le port de profil <i>fournies par l'expert principal</i>
Ad. 39	agrandir les parties des photos correspondantes afin de mieux montrer la découpe <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 40, 41	agrandir le centre de la photo afin de mieux montrer la gorge de la corolle <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 42	élargir le centre de la photo afin de mieux montrer la gorge de la corolline <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 43	remplacer les photos par des vues latérales pour montrer l'extrusion de profil <i>fournies par l'expert principal</i>
9.	vérifier le deuxième élément (1991)
TQ 6	doit se lire "Fleur : couleur"

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Page de couverture	Version espagnole : le nom des principes directeurs d'examen doit se lire "Adelfa"
Autres noms	corriger l'orthographe de "Baladre"
Car. 1	ajouter (+) et fournir une illustration

Fruit de la passion (Espèce fruitière) TG/PASSI(proj.6)

- a) Modifications apportées au document TG/PASSI(proj.5), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/PASSI(proj.6)) présenté au TC :

5.3.c)	supprimer "principale"
5.3	vérifier s'il y a lieu d'ajouter le car. 7 (caractère TQ) et vérifier s'il y a lieu d'ajouter le car. 10 comme caractère TQ <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 1, 8.1 (a)	vérifier si doit se lire "Plante : couleur de la vigne" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Cars. 3, 4	supprimer "maximale"; si nécessaire, ajouter une explication sous Ad. 3, 4
Car. 6	doit se lire "Limbe : intensité de la couleur verte" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 7	- ajouter (*) (caractère TQ) <i>avis de l'expert principal : adopté</i> - vérifier si QL est approprié (précédemment QN) et ajouter (+) et fournir une illustration. Si pas clairement QL, supprimer le car. 7 et ajouter car. 8, niveau 1, doit se lire "absente ou très faible" <i>avis de l'expert principal : pas de modification (exemples de variétés fournis)</i>
Car. 16	vérifier si QL est approprié (pas d'exemple de variété non plus); dans le cas contraire, supprimer le car. 16 et modifier le niveau 1 du car. 17 qui doit se lire "absente ou claire" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Cars. 19, 21	vérifier l'exemple de variété "Charité" = absente mais intensité moyenne <i>avis de l'expert principal : indiquer l'exemple de variété "Charité" comme présent dans le car. 19</i>
Car. 20	vérifier si 9 notes sont trop nombreuses <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Cars. 20, 21	vérifier si "anneaux pourpres" doit être au pluriel <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 22	ajouter (+) (Ad. 22 est fourni)
Car. 25	vérifier s'il faut indiquer les niveaux "très allongé" (1) à "très comprimé" (9) (nécessite également une inversion de l'échelle) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 27	vérifier si est vraiment QL (pas d'exemple de variété pour le niveau "peu nettes") et fournir une explication pour l'absence de netteté (par exemple contraste et/ou taille?) <i>avis de l'expert principal : indiquer comme QN avec les niveaux : "peu nettes ou faiblement nettes" (1) (exemple de variété "Charité"); "modérément nettes" (2); "très nettes" (3) (exemple de variété "Marianna")</i>
Cars. 28, 29	vérifier si 9 notes sont trop nombreuses <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 30	- vérifier si le terme "foeniculum" est correct <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i> - supprimer "à" ou remplacer par "ou" (pour les deux niveaux) <i>avis de l'expert principal : supprimer "à"</i>

Car. 32	- vérifier si doit se lire “Plante : époque de la première récolte” <i>avis de l’expert principal : adopté et explication fournie</i>
8.1.a)	devient Ad. 1 <i>avis de l’expert principal : adopté</i>
8.1(d)	définir maturité pour la consommation <i>fournie par l’expert principal</i>
Ad. 11	repositionner et clarifier les flèches
Ad. 22	améliorer l’illustration <i>avis de l’expert principal : pas de photographies en gros plan disponibles</i>
Ad. 33	définir maturité (voir 8.1(d)) <i>fournie par l’expert principal</i>
TQ 6	- mettre le paragraphe en italique - doit se lire : Fruit : couleur / pourpre foncé / jaune
TQ 9.3	vérifier si doit être supprimé <i>avis de l’expert principal : pas de modification</i>

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Cars. 7, 8	vérifier l’exemple de variété “Charité” = absente mais forte cloquère
Car. 29	doit se lire “Fruit : couleur du funiculus”
Ad. 29	ajouter l’explication suivante : “Le funiculus est le pédoncule attachant l’ovule à la paroi de l’ovaire dans le fruit.”
Ad. 11-Ad.17	corriger les flèches dans les deux illustrations

TG/PHLOX(proj.3)

Phlox

- a) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Autres noms	- supprimer la ligne <i>Phlox</i> L. - ajouter “Phlox” comme nom commun français et “Staudenphlox” comme nom commun allemand pour <i>Phlox paniculata</i> L.
5.3 c)	aligner sur le tableau des caractères.
Car. 1	ajouter (*) (caractère de regroupement)
Car. 8	indiquer les niveaux : vers le sommet (1); au milieu (2); vers la base (3)
Car. 9	le niveau 2 doit se lire “plate”
Car. 11	ajouter (*) (caractère de regroupement)
Car. 15	placer après le car. 19
Car. 23	préciser si ce caractère doit être observé sur la face interne ou la face externe
Car. 26	le niveau 1 doit se lire “elliptique”, le niveau 2 “aplatis” et le niveau 4 “obdeltoïde”
Cars. 27, 29	ajouter (*) (caractères de regroupement)
Ad. 10	fournir une illustration pour le niveau 2
TQ 4	ajouter “4.2 autre”

- b) Le Comité de rédaction élargi a proposé que les principes directeurs d’examen pour le Phlox soient adoptés sous réserve de l’acceptation d’autres caractères avec astérisque par le TWO, par correspondance ou lors de sa quarante-deuxième session.

Prunus padus L.	TG/PRUNU_PAD (proj.4)
------------------------	------------------------------

- a) Modifications apportées au document TG/PRUNU_PAD(proj.3), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/PRUNU_PAD(proj.4)) présenté au TC :

3.3.2, 6.5	vérifier s'il y a lieu de supprimer VS et d'ajouter MG (voir le car. 27) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
4.2.2	vérifier s'il y a lieu de supprimer "de variétés multipliées par voie végétative," <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
5.2	remplacer " ; " par " ; "
6.5	doit se lire "a) – d)"
Car. 8	vérifier si doit se lire "Feuille jeune : couleur du limbe" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 9	- vérifier s'il s'agit d'un caractère utile et si Heterophylla est une variété; si tel n'est pas le cas, supprimer le caractère - vérifier si QL est approprié, si ce caractère est conservé <i>avis de l'expert principal : supprimer ce caractère</i>
Car. 10	revoir la partie soulignée en fonction de la décision prise pour le car. 9 <i>avis de l'expert principal : supprimer la partie soulignée</i>
Car. 13	doit se lire "Limbe : couleur de la panachure de la face supérieure" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 14	doit se lire "Limbe : répartition de la panachure de la face supérieure" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 15	supprimer le soulignement
Car. 16	supprimer le soulignement
Car. 17	supprimer le soulignement
Car. 17	vérifier si QL est approprié <i>Avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 19	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les états : "dressé" (1); "semi dressé" (2); "retombant" (3) <i>Avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Cars. 19, 20	Expliquer s'il faut observer l'inflorescence terminale ou latérale <i>fournie par l'expert</i>
Car. 22	supprimer la note (d) ou modifier 8.1(d) <i>avis de l'expert principal : supprimer la note (d)</i>
Car. 27	- vérifier si doit être indiqué comme MG <i>avis de l'expert principal : adopté</i> - ajouter (+) avec une explication <i>fournie par l'expert</i>
8.1(c)	vérifier s'il y a lieu de supprimer "adulte" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 22	vérifier s'il y a lieu de supprimer "à l'inflorescence"
9.	(Uusitalo) vérifier si "SF" ne devrait pas être "FI" (c'est-à-dire Finlande) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 10	ajouter "sur la face supérieure"
Car. 16	sur la base de ce que l'expert principal a expliqué, à savoir qu'il s'agit d'un caractère PQ, donner 3 niveaux et indiquer comme PQ ou supprimer le caractère
Car. 20	vérifier si doit se lire "inflorescence : densité des fleurons"
Ad. 18	supprimer les photos et l'explication doit se lire "Le port général des inflorescences latérales doit être observé"

Taro (Colocasia Schott)	TG/TARO(proj.4)
--------------------------------	------------------------

- a) Modifications à apporter au document TG/TARO(proj.3), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/TARO(proj.4)) présenté au TC :

Titre	vérifier si "Taro" est un nom commun qui couvre <i>Colocasia gigantea</i> . Si tel n'est pas le cas, ajouter " <i>Colocasia gigantea</i> ..." dans le titre ou changer le titre en "Colocasia" <i>avis de l'expert principal : doit se lire "Colocasia"</i>
Autres noms	ajouter "Taro" (espagnol) pour <i>Colocasia esculenta</i> (L.) Schott
2.2	doit se lire "cormels" et "... 40 g"
Car. 1	vérifier si est vraiment QL <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 4	vérifier s'il y a lieu de supprimer "du corne" ou si doit se lire "Corne : nombre de feuilles" <i>avis de l'expert principal : doit se lire "Corne : nombre de feuilles" et placer après le car. 18</i>
Car. 5	expliquer ce que l'on entend par "absolu" (par rapport au pétiole?) ou supprimer "absolu" <i>avis de l'expert principal : supprimer "absolu"</i>
Car. 7	Dans la version anglaise, remplacer "wide" par "broad"
Car. 8	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les niveaux "modérément allongé" (3) à "modérément comprimé" (7) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 11	vérifier s'il y a lieu d'indiquer notes 1, 2, 3 <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 13	- vérifier si doit se lire "Pétiole : épaisseur" et modifier Ad. 13 pour préciser - vérifier si les notes 9 ne sont pas trop nombreuses <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 15	- vérifier si doit se lire "Gaine : longueur" - vérifier si doit être placé après le car. 17 <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

Cars. 14, 16, 17	<p>- vérifier la relation entre le car. 14 et les cars. 16 et 17 (face = côté?) et regrouper : envisager de supprimer le car. 14 – ne donne pas d’informations supplémentaires par rapport aux cars. 16 et 17? <i>avis de l’expert principal : supprimer le car. 14</i></p> <p>- vérifier s’il y a lieu d’ajouter “à l’exclusion de la gaine” (voir le car. 18) <i>avis de l’expert principal : pas de modification</i></p>
Car. 18	<p>- vérifier si est vraiment QL <i>avis de l’expert principal : pas de modification</i></p> <p>- vérifier si doit se lire “Gaine : pigmentation anthocyanique” <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p>
Car. 20	<p>- vérifier si est vraiment QL <i>avis de l’expert principal : pas de modification</i></p> <p>- vérifier si doit se lire “Corme : adhérence des cormels primaires” <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p> <p>- ajouter (+) avec explication <i>non fournie par l’expert principal</i></p> <p>- ajouter (*) (caractère de regroupement) <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p> <p>- indiquer la méthode d’observation <i>non fournie par l’expert principal</i></p> <p>- vérifier s’il y a lieu d’ajouter une note (c) <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p>
Car. 21	<p>- (voir ci-dessus) vérifier si doit se lire “Seulement pour les variétés avec corne : adhérence des cormels primaires : détachables du corne : ...” <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p> <p>- ajouter (*) (caractère de regroupement) et (+) - fournir des exemples de variétés <i>fournis par l’expert principal</i></p> <p>- indiquer la méthode d’observation <i>non fournie par l’expert principal</i></p> <p>- vérifier s’il y a lieu d’ajouter une note (c) <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p> <p>- expliquer si le niveau 3 “groupé” porte sur le nombre et la densité des cormels secondaires plutôt que sur le nombre et la densité des cormels primaires <i>non fourni par l’expert principal</i></p>
Car. 22	<p>- dans la version anglaise, remplacer le niveau 3 “spindle” par “fusiform”</p> <p>- vérifier s’il y a lieu de modifier l’ordre en 3, 2, 4, 1 <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p>
Car. 23	<p>- vérifier si différent du car. 21</p> <p>- vérifier si “MS” doit être supprimé <i>avis de l’expert principal : pas de modification</i></p>
Car. 25	<p>- vérifier si doit être indiqué comme PQ</p> <p>- vérifier si le niveau 2 doit se lire “oval” <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p>
Car. 28	<p>ajouter (+) et fournir une illustration <i>fournie par l’expert principal</i></p>
8.1 b)	<p>- vérifier si doit être supprimé (ne s’applique à aucun caractère) <i>avis de l’expert principal : adopté</i></p>

8.1 d)	vérifier si doit être supprimé <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
8.1 illustration	vérifier le terme "semence" <i>avis de l'expert principal : semence = plante mère / cormel soumis</i>
Ad. 2	illustrations pour tous les niveaux montrant la même longueur du pétiole <i>fournies par l'expert principal</i>
Ad. 12 à 17	vérifier s'il y a lieu de supprimer Ad. 16, Ad. 17 <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
9.	vérifier si "1193" ne devrait pas être "1993" pour Phillips <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
9.	remplacer "UK" par "GB" (Larkom et Phillips)
TQ 5.1	corriger l'exemple de variété pour le niveau 1
TQ 6	à modifier en fonction du libellé du tableau des caractères et de TQ

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des Caractères	vérifier l'orthographe des exemples de variétés (par ex. cars. 1 et 2 : "Egu-imo")
Car. 8	vérifier s'il y a lieu de supprimer MS
Cars. 19, 20	doit être indiqué comme VG
Car. 20	vérifier si le niveau "groupé" désigne plusieurs anneaux de cormels primaires
Car. 21	placer après le car. 18 et indiquer les états : fusiforme (1); arrondi (2); cylindrique (3); oblong (4)
Car. 24	indiquer les niveaux : arrondi (1); obovale (2); en forme de crevette (3)
Car. 26	placer après le car. 24
8.1 b)	doit se libeller "Corne, cormel : doit être observé lorsque le corne et les cormels sont complètement développés."
Ad. 13, 14	indiquer où observer les cars. 13 et 14
Ad. 19	indiquer s'il y a lieu d'expliquer que le caractère est observé comme étant le fait que les cormels primaires sont facilement détachables à la main

Igname (Dioscorea L.)	TG/YAM(proj.4)
------------------------------	-----------------------

- a) Modifications apportées au document TG/YAM(proj.3), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet principes directeurs d'examen (document TG/YAM(proj.4)) présenté au TC :

Car. 1	vérifier si ce caractère est la vigueur (abondance générale de la croissance végétative) ou la densité du feuillage (voir Ad. 1) <i>avis de l'expert principal : supprimer Ad. 1</i>
Ordre des caractères	vérifier s'il y a lieu de placer les caractères relatifs à la tige et aux feuilles (cars. 14 à 26) après le car. 2. <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

Cars. 3, 22, etc.	vérifier l'orthographe de l'exemple de variété "Nebarisuta(a)" (également dans TQ 5) <i>fait par l'expert principal</i>
Car. 5	- vérifier si est vraiment QL <i>avis de l'expert principal : indiquer comme PQ</i> - fournir des exemples de variétés <i>fournis par l'expert principal</i> - le niveau 1 doit se lire "arrondi" (forme plane) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 6	- vérifier s'il y a lieu de supprimer " <u>Variétés à tubercule seulement : forme en section transversale : ronde :</u> " (il n'est pas approprié de diviser les caractères en caractères non qualitatifs : le car. 5 ne semble pas être un caractère QL) <i>Avis de l'expert principal : pas de modification</i> - vérifier s'il y a lieu d'indiquer les états : linéaire (1); rectangulaire très étroite (2 - ancien 3); rectangulaire étroite (3 - ancien 2); elliptique très étroite (fusiforme désigne la forme tridimensionnelle) (4); arrondie (5); obtriangulaire (6) <i>avis de l'expert principal : adopté</i> - fournir des exemples de variétés (des exemples de variétés figurent dans TQ 5.3) <i>fournis par l'expert principal</i>
Car. 7	vérifier s'il y a lieu de supprimer " <u>Variétés à tubercules seulement : forme en section transversale : elliptique :</u> " (il n'est pas approprié de diviser les caractères en caractères non qualitatifs : le car. 5 ne semble pas être un caractère QL) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 7	- vérifier s'il y a lieu de remplacer "en vue de face" par en "section longitudinale" <i>Avis de l'expert principal : adopté</i> - vérifier si est vraiment QL <i>avis de l'expert principal : indiquer comme PQ</i> - fournir des exemples de variétés <i>fournis par l'expert principal</i> - le niveau 1 doit se lire "obtriangulaire" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 11	- vérifier s'il y a lieu de remplacer dureté par fermeté - vérifier s'il y a lieu d'ajouter MG (appareil de mesure de la dureté) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 12	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les états : faible (1); moyenne (2); grande (3) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 13	doit se lire "... brunissement de la chair..."
Car. 18	- vérifier si QL est approprié <i>avis de l'expert principal : indiquer comme PQ</i> - le niveau 1 doit se lire globuleux - le niveau 2 doit se lire "piriforme" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 19	ajuster la position de la note (b)
Car. 22	vérifier s'il y a lieu d'indiquer les niveaux "allongé" (1) à "comprimé" (3) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

Car. 25	vérifier si doit se lire “concavité du bord” <i>avis de l’expert principal : adopté</i>
8.1b)	vérifier s’il y a lieu de remplacer “sur une plante sans feuille” par “(voir Ad. 27)” <i>nouvelle explication fournie par l’expert principal</i>
Ad. 5	- vérifier si l’illustration pour le niveau 2 doit être tournée de 90° <i>avis de l’expert principal : adopté</i> - indiquer le point d’attachement <i>non fourni par l’expert principal</i>
Ad. 13	dans la version anglaise, doit se lire “ <u>Only ...</u> ”
Ad. 14	vérifier si doit se lire “L’épaisseur de la tige doit être évaluée sur la tige principale à 30 cm du sol.” <i>avis de l’expert principal : adopté</i>
Ad. 20 etc.	remplacer par une photo de la feuille ou indiquer la position du pétiole <i>fournie par l’expert principal</i>
Ad. 27	vérifier si les tubes ont fini de se développer et si toutes les feuilles doivent être en sénescence (voir 8.1b)) <i>explication révisée fournie par l’expert principal</i>
TQ 9.3	vérifier si doit être supprimé

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC:

Car. 3	vérifier s’il y a lieu de supprimer “MS”
Car. 5	vérifier si doit être indiqué comme “VG/MS”
Car. 6	vérifier s’il y a lieu de supprimer “MS”
Car. 7	fournir 3 niveaux ou supprimer ce caractère
Car. 13	vérifier s’il y a lieu de supprimer “MS”
Car. 18	dans la version anglaise, doit se lire “cross section”
Car. 19	- doit se lire “Tubercule : forme en section longitudinale” - modifier le niveau 6 comme suit “obtriangulaire étroite” - ajouter les niveaux : obtriangulaire large (7) (Fusaougi); en forme de main (8) (Bussho-imo); irrégulière (9) (Ise -imo)
Car. 20	supprimer
Car. 22	supprimer “MS” (mesure précise impossible)
Car. 23	dans la version anglaise, doit se lire “Tuber : color of flesh”
Car. 24	- indiquer comme VG/MS - doit se lire “Tubercule : fermeté de la chair” - le niveau 3 doit se lire “ferme”
Ad. 27	compléter la phrase en anglais

2. RÉVISIONS

Maïs (Révision)	TG/2/7(proj.4)
------------------------	-----------------------

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Première page	indiquer "Corn" comme nom anglais
3.5.1, .2, .3	supprimer "Dans le cas d'observations de parties portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 1."
4.2	numéroter les paragraphes 4.2.1, 4.2.2, 4.2.3
Tableau des caractères	positionner le type d'observations et le type d'expression conformément au document TGP/7/1
Table of Cars.	classer les exemples de variétés par ordre alphabétique
Car. 6	- doit se lire "Feuille : courbure du limbe" - le niveau 1 doit se lire "absente ou très légèrement incurvée" - le niveau 5 doit se lire "modérément incurvée"
Car. 13	- doit se lire "Panicule : courbures des ramifications" - le niveau 1 doit se lire "absente ou très légèrement incurvée" - le niveau 5 doit se lire "modérément incurvée"
Car. 32	supprimer le niveau 3 et ajouter l'indication "(S)"
Car. 32	"Eolrukchal-itho" doit se lire "Eolrukchal-ilho"
Car. 40	indiquer comme QN
Car. 41	ajouter (+) avec l'explication "La pigmentation anthocyanique doit être observé au tiers médian de la rafle la plus élevée, après avoir enlevé quelques grains."
8.1	doit se lire "... b) L'observation doit être effectuée au tiers médian du rameau principal du panicule. c) L'observation doit être effectuée sur le deuxième rameau à partir du bas du panicule. d) L'observation doit être effectuée au tiers médian de l'épi le plus élevé bien développé. e) Ce caractère peut être influencé par la pollinisation croisée. En particulier lorsqu'il s'agit de variétés de maïs doux et de maïs à éclater, la pollinisation croisée doit être évitée."
Ad. 8	doit se lire "L'époque de la floraison mâle est observée lorsque 50% des plantes ont des anthères visibles au tiers médian du principal rameau."
Ad. 15	doit se lire "L'époque d'apparition des soies est observée lorsque les soies sont apparues sur 50% des plantes."
Ad. 17	doit se lire "L'observation doit être effectuée lorsque des racines fraîches et bien développées sont présentes sur 50% des plantes."
Ad. 32	supprimer
Ad. 36	note 8 du tableau : supprimer les notes sous les photos dans la version allemande
Ad. 40	doit se lire "Les épis doivent être conservés 2 ou 3 mois minimum après la récolte avant d'éclater"
Ad. 40	supprimer la référence au niveau 2
(8.3)	ajouter "8.3" avant "Code décimal pour les stades de croissance" et ajouter à la table des matières
TQ 4.2	doit se lire comme indiqué ci-après
TQ 7.3	supprimer "variétés" dans les niveaux 1 à 3

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 ^[note de bas de page] Dans le cas de variétés hybrides, le schéma de production de l'hybride doit être indiqué. Il convient d'indiquer en détail toutes les lignées parentales pour la multiplication de l'hybride, par exemple

a) *Hybride simple*

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

b) *Hybride trois voies*

hybride simple (ci-après) utilisé comme parent femelle x (.....) parent mâle
ou (.....) x hybride simple (ci-après) utilisé comme parent mâle
parent femelle

(.....) x (.....)
parent femelle hybride simple parent mâle

c) *Hybride double*

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle
hybride simple utilisé comme parent femelle

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle
hybride simple utilisé comme parent mâle

(hybride simple utilisé comme parent femelle) x (hybride simple utilisé comme parent mâle)

et en particulier :

i) toute lignée mâle stérile

.....

ii) le système de maintien des lignées mâles stériles

.....

^[note de bas de page] Les autorités pourront choisir de demander cette information

4.2.2	Variété à fécondation libre (veuillez préciser)
4.2.3	Autre (veuillez préciser)

Annexe (table des matières)	dans la version anglaise doit se lire : “Part II Characteristics derived by Isozyme Polyphormism”
En-tête, Car. 42	doit se lire comme suit :

Caractères	Exemples	Note	
42. <i>Expression de l'allèle occupant le locus Mdh 1</i> QL	Génotype 1/1	F252	1
	Génotype 0.5/0.5	R3126	
	Génotype 0.5/1	KW 5361 x KW 5454	
	Génotype 1/6 en interaction avec allèle 6 de Mdh 2	Tau Tau	
	Génotype 0.5/1 0.5/6 en interaction avec allèle 6 de Mdh 2	Clarica Clarica	
	Génotype 6/6	A239	2
	Génotype 1/6 mais sans interaction avec allèle 6 de Mdh 2	Marshall	3
Génotype 0,5/6 mais sans interaction avec allèle 6 de Mdh 2	DK231		
43. <i>Expression de l'allèle occupant le locus Mdh 2</i> QL	Génotype 3/3	F252	1
	Génotype 3,5/3,5	R3126	
	Génotype 3/3,5	Limit, DK 231	
	Génotype 3/4,5	Robin	
	Génotype 3,5/4,5		
	Génotype 4,5/4,5	W401	2
	Génotype 6/6	A239	3
	Génotype 3/6	Azur	4
	Génotype 3,5/6	Clarica	
Génotype 4,5/6		5	

	Caractères		Exemples	Note
44.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus Mdh 3</i>	Génotype 16/16	F252	1
QL		Génotype 18/18	Co 158 CO 158	2
		Génotype 16/18	Figaro	3
45.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus Mmm</i>	Génotype M/M	F252	1
		Génotype M/m		
QL		Génotype m/m	86 N 42	2
46.	<i>Expression de l'allèle occupant les loci Mdh 4 + Mdh 5</i>	Génotype 12/12 + 12/12	F252	1
QL		Génotype 12/12 + 15/15	F2	2
		Génotype 12/12 + 12/15	Robin	
47.	<i>Expression de l'allèle occupant les loci Idh1 + Idh 2</i>	Génotype 4/4 + 4/4	A239	1
		Génotype 4/6 + 4/4		
QL		Génotype 4/4 + 6/6	CM7	2
		Génotype 6/6 + 4/4	F1110	3
		Génotype 6/6 + 6/6	Co 158 CO 158	4
		Génotype 6/6 + 4/6	Bonny	
		Génotype 4/6 + 6/6		
		Génotype 4/4 + 4/6	Axon	5
		Génotype 4/6 + 4/6	Loft	
		Génotype 6/6 + 4/6		6

Caractères		Exemples	Note	
48. <i>Expression de l'allèle occupant les loci Pgd 1 + Pgd2</i>	Génotype 2/2 + 5/5	W401	1	
QL	Génotype 2/2 + 2,8/2,8	SK 203	2	
	Génotype 2/2 + n/n			
	Génotype 3,8/3,8 + 2,8/2,8	A632	3	
	Génotype 3,8/3,8 +n/n			
	Génotype 3,8/3,8 + 5/5	F252	4	
	Génotype 3,8/3,8 + 2,8/5	Tekila		
	Génotype n/3,8 + 5/5			
	Génotype n/n + 5/5	H108	5	
	Génotype 2/3,8 + 5/5	Bekefix	6	
	Génotype 2/3,8 + 2,8/5	Furio		
	Génotype 2/2 + 2,8/5	NX 6032	7	
49.1, 49.2	remplacer comme le nouveau car. 49 comme suit:			
49. <i>Expression de l'allèle occupant les loci Pgm 1 + Pgm2</i>	PQ	Génotype 9/9 + 1/1	F 2	1
		Génotype 9/9 + 1/3	Robin	2
		Génotype 9/9 + 3/3	F 16	3
		Génotype 9/9 + 3/4	Figaro	4
		Génotype 9/9 + 4/4	A 632	5
		Génotype 9/9 + 1/4	Axon	6
		Génotype 9/9 + 8/8	MO 17	7
		Génotype 9/9 + 3/8		8
		Génotype 9/9 + 4/8	Occitan	9
		Génotype 9/9 + 1/8		10
		Génotype 16/16 + 1/1		11
		Génotype 16/16 + 1/3		12
		Génotype 16/16 + 3/3	9034	13
		Génotype 16/16 + 4/4		14
		Génotype 16/16 + 8/8	F 492	15
		Génotype 5/5+3/3	D 06	16

	Caractères		Exemples	Note
50.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus</i>	Génotype 4/4	A239	1
QL	<i>Pgi 1</i>	Génotype 5/5	A632	2
		Génotype 4/5	Artist	3
51.1, 51.2	Remplacer par le nouveau car. 51 comme suit :			
51.	Expression de l'allèle occupant le locus Acp1	Génotype 2/2	F 2	1
		Génotype 2/3	Azur	2
PQ		Génotype 3/3	A 239	3
		Génotype 4/6	Contessa	4
		Génotype 4/4	A 632	5
		Génotype 6/6	F1444	6
		Génotype 2/4	Occitan	7
		Génotype 2/6		8
		Génotype 3/4	Marshall	9
		Génotype 3/6		10
52.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus Dia 1</i>	Génotype 8/8	F2	1
QL		Génotype 12/12	Co158 CO 158	2
		Génotype 8/12	Bastion	3
53.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus</i>	Génotype 4/4	F2	1
QL	<i>Dia2</i>	Génotype 6/6	34 M838	2
		Génotype 4/6	31 N26	3
54.	<i>Expression de l'allèle occupant le locus Adh 1</i>	Génotype 4/4	F 1444	1
QL		Génotype 6/6	F 2	2
		Génotype 4/6	Bristol	3

Annexe III	dans la version anglaise, le titre doit se lire “Description of the SGE Method for the Analysis of Isozymes from Zea mays L.”
Annexe 6.4.3 et 6.6.3	supprimer les références aux exemples de variétés
Annexe 6.6.3	ajouter “Les combinaisons indiquées par un ”+” peuvent être clairement séparées. En général, les combinaisons indiquées par un ”-”ne peuvent pas être séparées. Les notes à l’intérieur des zones grises ne doivent pas être utilisées sans que la formule parentale soit connue.”

Pois (Révision)	TG/7/10(proj.6)
------------------------	------------------------

- a) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

6.5	doit se lire “(a) à (d)”
Car. 4	supprimer “MG”
Car. 41	dans la version anglaise, doit se lire “ <u>Only varieties with Pod : thickened wall : absent : Pod : shape of distal part</u> ”
Car. 43	supprimer le trait d’union dans “blue-green”
Car. 45	doit se lire “ <u>Sauf variétés avec parchemin : entier...</u> ”
Car. 51	doit se lire “ <u>Seulement variétés à grain : forme du grain d’amidon : étoilé...</u> ”
Ad. 3	supprimer la seconde phrase
Ad. 22, 23	corriger la position des lignes
Ad. 27	dans la version anglaise, supprimer la virgule après “opened”
Ad. 47	doit se lire “La couleur des graines immatures des types à cotélydons verts peuvent être d’un blanc crèmeux avant que les graines soient complètement développées. Les observations doivent être faites sur des graines fraîches entièrement développées en procédant à une comparaison deux à deux avec les exemples de variétés.”
Ad. 59	doit se lire : <u>er1 er2</u> = résistant <u>Er1 Er2</u> = sensible <u>Er1 er2</u> = sensible <u>er1 Er2</u> = sensible
9.	- Biddle : remplacer “UK” par “GB” - Wellensiek : supprimer la référence - vérifier format de toutes les références
TQ 5.9	corriger l’orthographe de “Bohatyr”

- b) Sur la base des informations générales fournies par l’expert principal, le Comité de rédaction élargi a proposé que le TWV examine les niveaux d’expression du car. 47 “Graine immature : intensité de la couleur verte” lors d’une éventuelle future révision des principes directeurs d’examen.

Pelargonium zonale (Révision)	TG/28/9(proj.4)
--------------------------------------	------------------------

- a) Modifications apportées au document TG/28/9(proj.3), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/28/9(proj.4)) présenté au TC :

Table des matières	ajouter le titre du chapitre 7
1.	doit se lire "(syn. <i>Pelargonium</i> × <i>hortorum</i> L. H. Bailey)"
2.2	doit se lire "Le matériel doit être fourni sous forme de boutures bien racinées, non pincées ou de semences." <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
2.4	vérifier s'il y a lieu de supprimer ", en particulier de toute infection bactérienne ou virale" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
4.2	vérifier si s'applique à tous les types de variétés <i>avis de l'expert principal : texte modifié fourni</i>
Cars. 2, 3, 4, 15	doit se lire " <u>Seulement variétés avec type de croissance : ...</u> "
Car. 5	- vérifier s'il y a lieu d'ajouter "(anthocyane exclue)" <i>avis de l'expert principal : adopté</i> - vérifier si pour certaines variétés, seule la pigmentation rouge est présente, c'est-à-dire vérifier s'il y a lieu d'ajouter le niveau non visible pour le car. 5 <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Car. 6	le niveau 1 doit se lire "absente ou très faible" (niveau 2 = faible)
Car. 14	ajouter l'exemple de variété "Penevro" afin d'indiquer que la couleur secondaire pourrait être la couleur de la panachure (voir le car. 12) et ajouter une explication en ce sens comme (+) <i>fournie par l'expert principal</i>
Car. 20	dans la version anglaise, remplacer "on" par "of"
Car. 20	fournir des exemples de variétés (caractère*) <i>fournis par l'expert principal</i>
Car. 30	vérifier si le niveau 5 doit se lire "modérément chevauchant" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 40	vérifier si doit se lire "Pétale supérieur : bord de la partie apicale" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Cars. 41 à 59	vérifier si la note (c) signifie "Variétés à fleur seulement : stries ou taches irrégulièrement réparties : absentes" (voir le car. 33) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 43	vérifier s'il y a lieu de supprimer (+) (pas d'explication fournie) <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 57	vérifier s'il y a lieu d'ajouter (+) et d'ajouter à Ad. 41, etc. <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 60	ajouter la note (c) (expert principal)
Ad. 9	vérifier si les différentes illustrations pour les niveaux 7 et 9 sont appropriées (non illustrés) et ont les mêmes proportions <i>nouvelles illustrations fournies par l'expert principal</i>
Ad. 13	renvoyer à Ad. 16 pour l'explication de la zone <i>avis de l'expert principal : adopté</i>

Ad. 16	indiquer la zone <i>fait par l'expert principal</i>
Ad. 17	vérifier s'il y a lieu d'expliquer que le milieu de la zone doit servir de référence pour indiquer la position <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Ad. 21	vérifier si la hauteur doit comprendre la fleur non éclosée en bas de l'inflorescence <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Ad. 23	vérifier s'il y a lieu de préciser que le caractère doit être observé à la pleine floraison (voir chapitre 3.3. et 8.1) <i>avis de l'expert principal : pas de modification</i>
Ad. 34	vérifier s'il y a lieu d'ajouter "excluant des stries ou des taches irrégulièrement réparties" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
TQ 5.2	corriger en fonction du car. 13 (par exemple niveau 8 et exemple de variété pour le niveau 5)

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 24	ajouter (+) et fournir une illustration
---------	-----------------------------------------

Chou-fleur(Révision)	TG/45/7(proj.5)
-----------------------------	------------------------

- a) Modifications apportées au document TG/45/7(proj.4), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2009, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/45/7(proj.5)) présenté au TC :

Page de couverture: encadré	doit se lire " <i>Brassica oleracea</i> L. convar <i>botrytis</i> (L.) Alef."
Car. 3	dans la version anglaise, vérifier s'il y a lieu de supprimer "Outer" <i>avis de l'expert principal : adopté</i>
Car. 5	vérifier les exemples de variétés pour le niveau 7 (voir "+"") <i>fait par l'expert principal</i>
Car. 7	indiquer le niveau 3 en caractère non gras
Car. 20	doit se lire " <u>Variétés à pomme triangulaire exclues : ...</u> "
8.1 b)	dans la version anglaise, supprimer ";" (la virgule) après "developed"
Ad. 19, 20	ajouter une illustration distincte pour le niveau "triangulaire" (pas dans le tableau) <i>non fournie par l'expert principal</i>
Ad. 19	vérifier si l'explication serait plus claire si l'on indiquait que la courbure du sommet est liée à l'angle par rapport à la tige <i>fournie par l'expert principal</i>
Ad. 28	- préciser ce que l'on entend par "variétés libres" (niveau 1) - donner une explication concernant la méthode d'observation du caractère et des niveaux d'expression <i>fournie par l'expert principal</i>
9.	remplacer "Fujime, Yukihiro," par "Fujime, Y.,"

TQ header	mettre le texte en italique
TQ 5.3	dans la version anglaise, le niveau 4 doit se lire “green”
TQ 7.2	mettre à jour en fonction du format actuel

- b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en mars 2009 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Car. 28	indiquer comme QN
Ad. 19, 20	ajouter une illustration pour le niveau “triangulaire” (à fournir à part de la grille de formes)

3. RÉVISIONS PARTIELLES

Giraumon, Potiron (Révision partielle)	TG/155/4
-----------------------------------------------	-----------------

Modifications que le Comité de rédaction élargi a proposé d’apporter au document TC/45/2 en mars 2009 :

Car. 15	doit se lire “Fruit : forme”
---------	------------------------------

[Fin de l’annexe II et du document]